



Société Martiniquaise des Eaux

**ASSAINISSEMENT
S.C.C.N.O.**



COMPTE RENDU ANNUEL 2006

SOMMAIRE

1. COMMENTAIRES GENERAUX	6
1.1. PRÉSENTATION GENERALE DU SERVICE	6
1.1.1. <i>Description</i>.....	6
1.1.1.1. Présentation du Service.....	6
1.1.1.2. Présentation de la Société Martiniquaise des Eaux.....	7
1.1.2. <i>La qualité de service</i>	9
1.1.2.1. La démarche qualité de la SME	9
1.1.2.2. Le baromètre satisfaction clients	9
1.1.2.3. La qualité de l'eau et des prestations	11
1.1.2.4. Le service client.....	20
1.1.3. <i>Evolution de la réglementation</i>.....	23
1.1.4. <i>Orientation pour l'avenir</i>.....	26
1.1.4.1. Schéma Directeur d'Assainissement.....	26
1.1.4.2. Capacité de traitement des eaux usées.....	26
1.1.4.3. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées.....	26
1.1.4.4. L'assainissement non collectif.....	30
1.1.5. <i>Indicateurs techniques</i>.....	31
1.1.5.1. Stations de traitement d'eaux usées	31
1.1.5.2. Indicateurs de performance	32
1.1.5.3. Stations de Bellefontaine	34
1.1.5.3.1. Station du Bourg (1 750 éq.hab)	34
1.1.5.3.2. Fond Boucher (100 éq.hab) - Salle polyvalente.....	34
1.1.5.3.3. Fond Boucher (250 éq.hab).....	34
1.1.5.4. Stations du CARBET	35
1.1.5.4.1. Station du Bourg (1 800 éq.hab)	35
1.1.5.4.2. Bout Bois (80 éq.hab).....	35
1.1.5.5. Stations de Case Pilote	35
1.1.5.5.1. Maniba (7 000 éq.hab).....	35
1.1.5.5.2. Bâti Soleil (80 éq.hab)	35
1.1.5.6. Station de FONDS SAINT-DENIS	36
1.1.5.6.1. Rivière Mahault (100 éq.hab)	36
1.1.5.7. Stations du PRECHEUR	36
1.1.5.7.1. Charmeuse I (300 éq.hab)	36
1.1.5.7.2. Charmeuse II (50 éq.hab).....	36
1.1.5.7.3. Coquette (200 éq.hab)	36
1.1.5.7.4. Ecole Communale (80 éq.hab)	37
1.1.5.8. Station du Morne Vert	37
1.1.5.8.1. La Vigie (300 éq.hab)	37
1.1.5.9. Station de Saint Pierre	37
1.1.5.9.1. Fond Corré (1 500 éq.hab)	37
1.1.6. <i>Réseaux et collecte</i>.....	38
1.1.7. <i>Usagers assainissement collectif</i>.....	41
1.1.8. <i>Assainissement non collectif</i>.....	41
1.1.9. <i>Qualité des rejets</i>.....	42
1.1.10. <i>Fonctionnement des réseaux</i>.....	45
1.1.11. <i>Fonctionnement des postes de refoulement</i>.....	47
1.1.12. <i>Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées</i>.....	48
1.2. INDICATEURS FINANCIERS.....	49
1.2.1. <i>Tarifs</i>.....	49
1.2.2. <i>Prix de l'eau (facture 120 m³)</i>.....	50

2. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG	52
2.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	53
2.2.1. <i>Postes de refoulement</i>	53
2.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	54
2.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	56
2.3.1. <i>Réseaux</i>	56
2.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	56
2.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	58
2.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	59
2.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	59
2.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	59
2.4.2.1. Poste du Bourg.....	59
2.4.2.2. Poste de Cheval Blanc.....	60
2.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	61
3. RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER.....	62
3.1. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	62
3.1.1. <i>Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente</i>	62
3.1.2. <i>Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur</i>	63
3.2. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	64
3.2.1. <i>Réseau eaux usées</i>	64
3.2.2. <i>Stations de traitement d'eaux usées</i>	64
4. RESEAU DU CARBET BOURG.....	66
4.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	66
4.1.1. <i>Principe de fonctionnement</i>	66
4.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	67
4.2.1. <i>Réseaux de collecte</i>	67
4.2.2. <i>Postes de refoulement</i>	68
4.2.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	68
4.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	69
4.3.1. <i>Réseaux</i>	69
4.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	69
4.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	71
4.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	71
4.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	71
4.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	72
4.4.2.1. Poste Fond Capot.....	72
4.4.2.2. Poste Coin.....	73
4.4.2.3. Poste dispensaire.....	74
4.4.2.4. Poste Marché	75
4.4.2.5. Poste Fromager.....	76
4.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	76
5. RESEAU DE CARBET BOUT BOIS.....	77
5.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	77

5.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	77
6. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG	79
6.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	79
6.1.1. <i>Principe de fonctionnement.</i>	79
6.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	80
6.2.1. <i>Réseaux de collecte.....</i>	80
6.2.2. <i>Postes de refoulement.....</i>	81
6.2.3. <i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA.....</i>	82
6.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	85
6.3.1. <i>Réseaux.....</i>	85
6.3.2. <i>Postes de refoulement.....</i>	85
6.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA.....</i>	87
6.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	88
6.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	88
6.4.1.1. Réseaux Route Nationale	88
6.4.1.2. Lottissement Cité Maniba	88
6.4.1.3. Quartier CHOISEUL.....	88
6.4.1.4. Quartier Batterie	88
6.4.2. <i>Poste de refoulement.....</i>	88
6.4.2.1. Poste du Port.....	88
6.4.2.2. Poste Autre Bord	89
6.4.2.3. Poste Petit Fourneau	89
6.4.3. <i>Stations de traitement d'eaux usées.....</i>	89
7. RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER.....	90
7.1. STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES DE BATI SOLEIL	90
7.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	91
7.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	91
7.4. LIMITES DES OUVRAGES	92
7.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	92
7.4.2. <i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	92
8. RESEAU DE FOND SAINT DENIS.....	94
8.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	94
8.1.1. <i>Principe de fonctionnement.....</i>	94
8.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	95
8.2.1. <i>Réseaux de collecte.....</i>	95
8.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	95
8.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	95
8.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	95
8.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	96
8.5. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	98
8.5.1. <i>Réseaux de collecte.....</i>	98
9. STATION DE LA CHARMEUSE I.....	99
9.1. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS	99

9.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	101
9.2.1. <i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	101
9.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS REGLEMENTAIRES.....	102
10. STATION DE LA CHARMEUSE II	103
10.1. INVENTAIRE.....	103
10.2. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	103
10.2.1. <i>Principe de fonctionnement.....</i>	103
11. STATION DE LA CITE COQUET.....	105
11.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	106
11.1.1. <i>Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet.....</i>	106
11.2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	107
11.2.1. <i>Schéma d'ensemble.....</i>	107
11.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	108
11.3.1. <i>Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet.....</i>	108
11.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	108
12. STATION DE L'ECOLE COMMUNALE	109
12.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	109
12.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	110
12.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	110
13. STATION CITE SOLIDARITE.....	111
13.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	111
13.2. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	111
13.3. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	112
14. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG	114
14.1. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	114
14.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	115
14.2.1. <i>Réseau de collecte.....</i>	115
14.2.2. <i>Postes de refoulement.....</i>	115
14.3. SCHEMA D'ENSEMBLE.....	116
14.3.1. <i>Principe de fonctionnement.....</i>	116
14.3.2. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....</i>	117
14.4. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	118
14.4.1. <i>Réseaux.....</i>	118
14.4.2. <i>Postes de refoulement.....</i>	118
14.4.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....</i>	120
14.5. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	120
14.5.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	120
14.5.2. <i>Postes de refoulement.....</i>	121
14.5.2.1. <i>Poste du Bourg</i>	121
14.5.2.2. <i>Poste Galère</i>	121
14.5.2.3. <i>Poste Roxelane</i>	121

14.5.3. <i>Station de traitement d'eaux usées</i>	122
15. INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT	124
15.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	124
15.2. STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	124
15.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	124
15.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	125
ANNEXES BELLEFONTAINE	126
ANNEXES CARBET	126
ANNEXES CASE PILOTE	126
ANNEXES FOND SAINT-DENIS	126
ANNEXES PRECHEUR.....	126
ANNEXES PRECHEUR (SUITE).....	127
ANNEXES SAINT PIERRE.....	127
ANNEXES MORNE VERT	127

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. Présentation générale du service

1.1.1. Description

1.1.1.1. *Présentation du Service*

La SOCIETE MARTINIQUEAISE DES EAUX assure pour votre syndicat la Collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

COMMUNES								
	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 1999	1 522	3 316	4 048	947	1 845	4 544	1 947	18 169
Clients Assujettis	397	1 068	1 221	29	201	1 535	59	4 510
m ³ facturés	54 454	214 910	147 686	1 573	27 746	187 993	5 690	640 052
Réseaux de collecte gravitaire	3 124	8 045	6 775	200	1 050	15 000	200	34 394
Réseaux de refoulement	1 750	1 410	460	-	-	2 300	-	5 920
Postes de relèvement	2	5	3	0	0	3	-	13
Stations d'épuration	3	2	2	1	5	1	1	15

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

1.1.1.2. Présentation de la Société Martiniquaise des Eaux

- **Présentation générale de la SME :**

La SOCIETE MARTINQUAISE DES EAUX a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/CACEM ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM et du SCCCNO.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par ses liens avec les groupes SUEZ-LYONNAISE DES EAUX et VEOLIA-EAU, la société peut accéder aux moyens de ces deux grands groupes français, réputés pour leur expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

- **Moyens en personnel :**

La SME possède un effectif de 174 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation ou l'expérience, acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en métropole.

La SME développe la compétence de son personnel en maintenant un effort tout particulier sur la formation interne. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est ainsi trois fois plus important que le taux légal et prend en compte l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice d'un métier efficace et respectueux des exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers - employés :	131
Agents de maîtrise :	33
Cadres :	10

- Organisation interne :

La SME est organisée par métiers et par secteurs géographiques.

Son siège social est situé à Place d'Armes au Lamentin. Il y accueille tous les services centraux liés à : l'activité clientèle, la comptabilité, les ressources humaines, le service informatique, le service de management de la Qualité, l'ensemble des moyens transversaux de support technique (eau potable et assainissement), le central de télégestion, ainsi que la direction de la société.

L'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités sont décentralisés dans les secteurs géographiques présentés ci-après. Cette organisation des activités de la société n'a pas connu de modifications en 2006 et le statut du personnel est resté inchangé.

- Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermages) :

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 184 réservoirs de stockage,
- 83 stations de pompage,
- 18 millions de m³ produits par an,
- 2 090 km de réseau d'eau potable.

- Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'Assainissement (affermages et prestations de service) :

- 80 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 154 050 équivalents-habitant
- 168 postes de relevage
- 4,6 millions de m³ épurés par an
- 328 km de réseau d'assainissement

1.1.2. La qualité de service

1.1.2.1. La démarche qualité de la SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise fixe les principaux objectifs qualité à atteindre :

- *Respecter les obligations contractuelles des nouveaux contrats afin d'accroître la satisfaction de nos clients collectivités et consommateurs,*
- *Anticiper et satisfaire les attentes des clients, mériter leur confiance dans une démarche d'amélioration continue,*
- *Améliorer l'image de l'entreprise.*

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué, en interne, par une équipe d'auditeurs internes préalablement formés, et en externe par l'organisme AFAQ/AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et, la forte implication et appropriation du système Qualité par le personnel.

1.1.2.2. Le baromètre satisfaction clients

En 2000, la SME a lancé un baromètre annuel de satisfaction clients avec l'Institut Ipsos, pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération est poursuivie chaque année et permet entre autres de positionner la SME par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF....) pour la qualité des prestations fournies.

L'innovation de l'enquête 2006 porte sur l'interrogation de clients d'ODISSY et SAUR, de manière à pouvoir relativiser les scores obtenus.

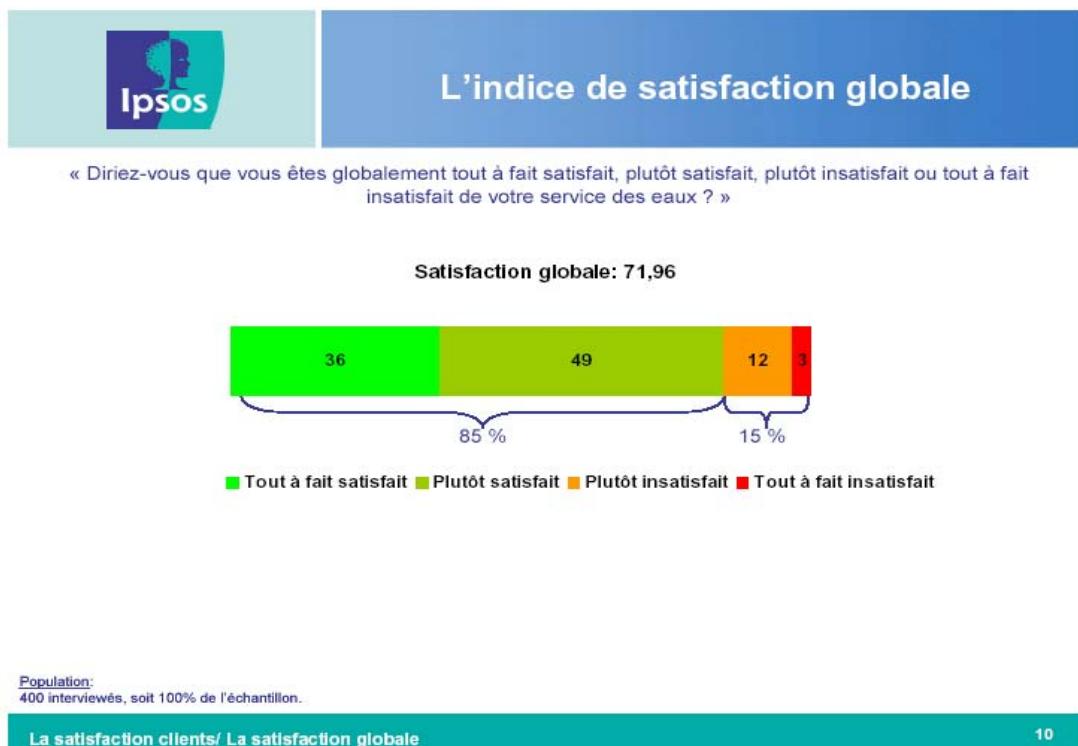
Résultats 2006 :

Sur la plupart des indicateurs, la SME obtient des résultats supérieurs à ceux de l'année 2005.

La société conserve encore en 2006 la première place du classement des 6 opérateurs de service majeurs en Martinique.

De plus, la société occupe une place de leader sur le marché de la distribution d'eau potable et sa notoriété reste largement dominante auprès de la population comparativement aux autres acteurs du marché.

En terme d'image et de façon générale, les résultats s'améliorent en 2006 : la SME est une entreprise qui inspire confiance, qui fait beaucoup d'efforts pour fournir une eau de bonne qualité et est reconnue pour être un véritable service public soucieux du bien être de la population.



Des progrès concernant l'information sur la qualité de l'eau et, les différents modes de paiements ont été soulignés par les clients interviewés.

Les résultats de l'enquête permettent de déterminer les axes prioritaires d'amélioration sur les critères de satisfaction les plus importants pour les clients. Notre société doit notamment poursuivre des efforts sur la qualité et la transmission de l'information concernant le prix de l'eau, l'information aux abonnés en cas d'interruption du service et l'exactitude des relevés de consommation. Des groupes de travail ont été formés sur ces sujets à travers la démarche d'amélioration continue de notre système de management qualité.

1.1.2.3. La qualité de l'eau et des prestations

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2006 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

- *COMMUNE DE BELLEFONTAINE*

STATION	Bourg	Fond Boucher (lits bactériens)
Nombre de bilans effectués	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0
Nombre de bilans retenus	1	1
ANALYSES CONFORMES		
DBO ₅	1	1
DCO	-	-
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	1	1
% de conformité	100%	100%

- *COMMUNE DU CARBET*

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
Nombre de bilans retenus	1
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

- *COMMUNE DE CASE PILOTE*

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	12
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
Nombre de bilans retenus	12
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	12
DCO	12
MES	12
NK	12
Pt	-
Nombre de bilans conformes	12
% de conformité	100%

- *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
Nombre de bilans retenus	1
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

- *COMMUNE DU MORNE VERT*

STATION	LA VIGIE
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	0
Nombre de bilans retenus	1
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	0
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	0
% de conformité	0 %

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

STATION	FOND CORRE
Nombre de bilans effectués	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	1
Nombre de bilans retenus	1
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

- *COMMUNE DU PRECHEUR*

STATION	Coquette	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	0	0
Nombre de bilans retenus	1	1
ANALYSES CONFORMES		
DBO ₅	1	1
DCO	-	
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	1	1
% de conformité	100%	100%

- *COMMUNE DE BELLEFONTAINE - FOND BOUCHER SALLE POLYVALENTE*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- *COMMUNE DE CARBET - BOUT BOIS*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- *COMMUNE DE CASE PILOTE - BATTI SOLEIL*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement.

- *COMMUNE DU PRECHEUR - CHARMEUSE 2/ECOLE COMMUNALE/CITE LENNY*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement sur la station Charmeuse 2 et Cité Lenny et pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Décembre 1994 amène les conclusions suivantes :

- Station du Bourg de BELLEFONTAINE	CONFORME
- Station de Fond Boucher (Lits bactériens)	CONFORME
- Station de Fond Boucher 2 (Salle Polyvalente)	BILAN NON REALISABLE
- Station du Bourg du CARBET	CONFORME
- Fosse septique BOUT BOIS du CARBET	BILAN NON REALISABLE
- Station de CASE PILOTE	CONFORME
- Station de Bati Soleil de CASE PILOTE	BILAN NON REALISABLE
- Station du Bourg de FOND ST DENIS	CONFORME
- Station de Coquette du PRECHEUR	CONFORME
- Station de Charmeuse I du PRECHEUR	CONFORME
- Station de Charmeuse II du PRECHEUR	BILAN NON REALISABLE
- Station Ecole Communale du PRECHEUR	BILAN NON REALISABLE
- Fosse septique CITE LENNY	BILAN NON REALISABLE
- Station LA VIGIE du MORNE VERT	NON CONFORME
- Station FOND CORRE de SAINT PIERRE	CONFORME

La circulaire de novembre 2000 rend applicable les normes de rejet de l'arrêté du 22 décembre 1994 pour toutes les stations de traitement des eaux usées d'une capacité nominale supérieure à 2 000 éq.hab. (120 kg DBO₅/jour), y compris celles déjà construites à la date de publication de l'arrêté.

Dans notre calcul du pourcentage de conformité de ces stations, nous avons tenu compte des nouveaux seuils résultant de l'application de cette circulaire, en lieu et place des seuils initialement prévus dans les arrêtés préfectoraux pris à l'époque de la construction de ces stations. Ces nouveaux seuils sont indiqués dans le tableau suivant.

- *COMMUNE DE BELLEFONTAINE*

	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	-	-	-
NK	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- *COMMUNE DU CARBET*

	Station du Bourg		Station de Bout Bois	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	-
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

- *COMMUNE DE CASE PILOTE*

	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	-
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

- *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

Station du BOURG		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-

- *COMMUNE DU PRECHEUR*

	Station CHARMEUSE 1	Station CHARMEUSE 2		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-		
Nk	-	-		
Pt	-	-		

	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	-	-	-
Nk	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- *COMMUNE DU MORNE VERT*

Station La Vigie		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

Station de Fond Corré		
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	70 %
DCO	125	75 %
MES	35	90 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

BELLEFONTAINE			CARBE T	CASE PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
Bourg	Fond Boucher salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Paramètres	Nombre de mesures par an							
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1
MES	2	0	0	1	12	1	0	0
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1
DBO ₅	2	1	1	1	12	1	1	1
NK	-	-	-	-	12	-	-	-
NH ₄	-	-	-	-	12	-	-	-
NO ₃	-	-	-	-	12	-	-	-
NO ₂	-	-	-	-	12	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-		-	-	-	-

PRECHEUR					
Station	CHARMEUSE 1	CHARMEUSE 2	COQUETTE	ECOLE COMMUNALE	CITE LENNY
Paramètres	Nombre de mesures par an				
Débit	1	1	1	1	1
MES	0	0	0	0	0
DCO	1	1	1	1	1
DBO ₅	1	1	1	1	1

Conformément à l'arrêté du 21 juin 1996, les stations de traitement d'une capacité comprise entre 200 à 2 000 équivalent habitants devront disposer à partir du 31 décembre 2005 d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir. Le dispositif de rejet devra comporter un regard de prélèvement facilement accessible.

1.1.2.4. Le service client

- Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante:

Société Martiniquaise des Eaux

- Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN
ou
• Rue Schoelcher
LE CARBET

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le n° de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 0596 56 99 20

- Information de la Clientèle**

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière, et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2006, les actions de communication suivantes ont été réalisées :

- Accueil des écoles, informations, visites des installations,
- Généralisation de la lettre d'information « L'Echo des Eaux » relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures des clients de la SME,
- Participation à des réunions publiques ou privées (associations de consommateurs), notamment à la demande des associations pour expliquer encore d'avantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau,
- Participation à des émissions radio et télévision,
- En partenariat avec la chaîne audio visuelle KMT, réalisation d'un film sur le personnel du service Clientèle de la SME en situation réelle face à des clients pour répondre à leurs questions,
- L'envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées,
- Courrier d'information aux clients ayant opté pour le prélèvement échelonné pour leur préciser les nouvelles règles (du type de celles des impôts),
- Envoi avec les factures des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau distribuée en 2005 ;

- Des informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, etc..., sont disponibles sur notre site Internet : www.martiniquasedeseaux.com.
- **Une démarche de progrès**

La Société Martiniquaise des Eaux va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

Mise en place d'un nouveau logiciel de Gestion Clientèle en 2006 :

En début d'année, nous avons mis en place un nouveau logiciel de facturation. Le déploiement a été très rapide et la facturation du 1^{er} semestre 2006 n'a pas été affectée par ce démarrage.

Nous prévoyons de nouveaux développements sur l'exercice 2007 : à ce jour, le solde des factures semestrielles est prélevé en une fois après déduction des quatre prélèvements échelonnés. Nous envisageons de permettre un règlement de ce solde sur deux mois au lieu de un actuellement.

Amélioration de l'accueil téléphonique

Malgré les efforts que nous avons déjà mis en œuvre au cours de l'exercice écoulé (une personne supplémentaire), l'accueil téléphonique mérite d'être encore amélioré.

Nous avons engagé, avec notre prestataire en téléphonie, une démarche complète pour tracer l'ensemble des appels téléphoniques que nous recevons en quantité, par personne et par plage horaire.

Suivant les résultats de cette étude, nous adapterons si nécessaire nos moyens techniques et organisationnels pour pouvoir mieux répondre à l'attente de nos clients.

Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télèpaiement VAD et Borne Interactive de Paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une demande forte de la part des clients. La Carte Bancaire nous est régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis à vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31% des clients sondés). Le télèpaiement est également une demande formulée par 11% de nos Clients sondés lors du sondage Ipsos.

a / *la Carte Bancaire :*

La mise en place du paiement par Carte Bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en novembre 2005 à la caisse du Siège Place d'Armes et rencontre un vif succès.

b / la Borne Interactive de Paiement :

Nous prévoyons un investissement au titre d'une Borne Interactive de Paiement pour la clientèle. La B.I.P. est un automate extérieur qui permet le règlement des factures d'eau, par espèces ou carte bancaire, avec délivrance d'un reçu. Cet appareil, grâce à une aide vocale, est utilisable par tout public. L'avantage pour les clients est la possibilité de régler sa facture à notre agence principale en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas d'un afflux ponctuel de clients à la caisse, c'est également une solution qui permet de limiter le délai d'attente et donc d'améliorer la qualité de service.

Cet investissement programmé initialement en 2007, a été retardé en 2008 pour pouvoir s'inscrire dans la refonte complète de l'accueil Clientèle qui ne répond plus entièrement à l'attente des abonnés et de la SME.

c / le télépaiement :

Dans l'attente d'un paiement via internet, nous relançons nos études sur le télépaiement VAD (Vente à Distance) par carte bancaire. Cette option permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone en nous indiquant ses références clients et ses coordonnées de carte bancaire. La transaction est saisie par le conseiller Clientèle. Il y a un gain de temps pour le client (pas de déplacement), appréciable également lorsque le client a oublié le règlement de sa facture.

Réaménagement des locaux accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux clients se rendant dans nos locaux

Fin 2004, nous avons transféré le service d'accueil téléphonique de notre siège Place d'Armes, de la partie accueil physique vers la partie back-office, et complété le standard d'un deuxième poste. Ces aménagements doivent permettre à court terme de parfaire la qualité de l'accueil téléphonique.

Concernant l'accueil physique, et afin de garantir un meilleur confort aux Clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, installation de la Borne Interactive de Paiement, meilleure sécurisation des locaux, etc...

En 2007, nous allons compléter cette première approche pour une décision finale dans le courant de l'exercice et un démarrage des travaux programmé pour fin 2007.

1.1.3. Evolution de la réglementation

- Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2006

- **Création d'un registre européen des rejets et des transferts polluants**

Le règlement européen N°166-2006 du 18 janvier 2006 est d'application immédiate (pas de transposition en droit national). Il concerne toutes les stations d'épuration de plus de 100 000 EH dont les rejets sont supérieurs à 5000 kg de N (Azote) ou 500kg de Phosphore.

Afin que le citoyen dispose d'informations facilement accessibles sur l'état de l'environnement, les collectivités concernées devront transmettre, dès 2007, à l'autorité compétente les données relatives à 91 polluants recensés (mesurées ou estimées).

- **Gestion et qualité des eaux de baignade**

La Directive 2006-7 CE du parlement européen et du conseil du 15 février 2006 vise à améliorer les normes sanitaires en passant d'une approche de contrôle à une véritable gestion intégrée avec à la clé la mise en place de programmes d'actions. Les mesures de qualité des eaux ont été révisées et rationalisées : elles porteront sur 2 paramètres (au lieu de 19 actuellement). Les valeurs limites ont également été modifiées, ce qui peut conduire à des changements dans le classement de certaines plages. Enfin, les dispositifs d'information du public sur place ou sur internet devront être renforcés. Un calendrier de mise en place est prévu jusqu'en 2015.

- **Révision des zones sensibles**

4 arrêtés concernant la révision des zones sensibles à l'eutrophisation ont été publiés au JO du 22 février 2006. Ils concernent les bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Artois-Picardie.

- **Modification des dispositions réglementaires relatives à l'assainissement des eaux usées**

Le décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 (modifiant le décret du 3 juin 1994) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales (JO du 4 mai) procède à une réécriture des obligations en matière d'assainissement des eaux usées afin de tenir compte du dépassement des échéances qui s'imposaient aux collectivités en matière de traitement, de la suppression de l'obligation d'élaborer un programme d'assainissement et de la volonté de clarifier le dispositif relatif aux usées qui faisait l'objet de différents textes.

L'objectif de ce décret est de "simplifier" les procédures de lancement d'un programme d'assainissement pour accélérer la mise en conformité des systèmes d'assainissement vis à vis de la directive ERU de 1991, eu égard au retard constaté et aux condamnations récentes de la France. Il rappelle entre autre les notions d'agglomération d'assainissement, la notion de charge de pollution brute, la notion d'équivalent habitant, de zonage (ANC et pluvial).

Les modifications principales par rapport à l'ancien décret portent sur :

- la diminution des exigences de traitement requises pour les step situées à plus de 1 500 m d'altitude
- l'interdiction de rejet de boues dans le milieu aquatique
- la définition d'exigences particulières pour l'ANC (arrêtés à sortir)
- l'obligation d'une redevance pour tout déversement d'eaux usées autres que domestiques au réseau collectif
- l'interdiction d'introduire des déchets solides en réseau (lingettes par ex) même après broyage
- l'interdiction de rejet d'eaux de bassin de natation (ou eaux souterraines) dans les réseaux, mais des dérogations sont possibles
- les modalités de définition des zones sensibles à l'eutrophisation avec révision des périmètres tous les 4 ans
- les modalités de traitement : les objectifs de traitement doivent préciser la limite supérieure de temps de pluie admissible
- les seuils de déclaration et autorisation :
 - autorisation pour toute step ou déversoir d'orage $> 600 \text{ kg DBO / j}$ (10 000 EH)
 - - déclaration pour toute step ou déversoir d'orage $> 12 \text{ kg DBO / j}$ (200 EH).

▪ **Modification du régime d'autorisation et de déclaration des Ouvrages soumis à la Loi sur l'Eau de 1992 et refonte de la Nomenclature Eau**

L'objectif de ce décret du 17 juillet 2006 est d'accélérer les procédures de déclaration/autorisation, en lien avec l'Ordonnance ministérielle du 18 juillet 2005, simplifiant les mesures de police de l'eau.

Il s'applique aux demandes d'autorisation ou de déclaration reçues par le préfet après le 1^{er} octobre 2006.

Les 2 modifications principales à retenir en assainissement sont :

- Le ré-haussement du seuil d'autorisation pour les stations d'épuration (rubrique 2.1.1.0.) qui passe de 120 kg à 600 kg de DBO5. Les stations d'épuration de moins de 10 000 EH relèvent désormais du régime de la déclaration.
- La même modification a été introduite pour les déversoirs d'orage (rubrique 2.1.2.0.).

- **Mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la Directive N° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des ERU.**

La circulaire interministérielle (intérieur, justice, écologie) du 8 décembre 2006 (JO du 20 janvier 2007) est relative à la mise en demeure des collectivités de plus de 2000 EH pour non respect de leurs obligations en application de la Directive ERU n° 91/271/CEE.

Elle intime aux préfets l'obligation de mettre en demeure les collectivités /agglomérations d'assainissement non conformes. Pour les agglomérations soumises à l'échéance du 31 décembre 1998, la mise en demeure doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente circulaire et de 12 mois dans les autres cas.

Conséquences du non respect de la mise en demeure pour les agglomérations et communes concernées :

- Procédure de consignation de fonds dès expiration du délai fixé par le préfet. Il ne peut pas y avoir de deuxième mise en demeure.
- Aucun nouveau secteur ne pourra être ouvert à l'urbanisation en l'absence de mise en conformité du système d'assainissement
- Sanctions pénales : jusqu'à deux ans de prison et 150 000 € d'amende pour poursuite d'exploitation d'une installation ou d'un ouvrage sans se conformer à l'arrêté de mise en demeure.

Contractualisation avec les agences de l'eau :

Toute collectivité non conforme et concernée par les échéances de 1998 ou 2000 devra signer avec l'agence de l'eau un contrat d'engagement de travaux et d'échéancier avant le 31 décembre 2007.

En cas de difficulté financière, des offres de financement sur mesure seront proposées par l'agence. En cas de refus de la collectivité de signer ce contrat, les aides de l'agence deviendront dégressives.

Les agences ne financeront plus au Xème programme (2012-2016) les stations concernées par l'échéance 2005.

1.1.4. Orientation pour l'avenir

1.1.4.1. Schéma Directeur d'Assainissement

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel d'offres à candidature pour le Schéma Directeur Assainissement.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux,
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements,
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel,
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existants sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif,
- proposer pour l'ensemble du syndicat **un schéma directeur d'assainissement** intégrant les perspectives de développement, PLU, etc., et respectant la réglementation en vigueur.

1.1.4.2. Capacité de traitement des eaux usées

Les stations du Bourg de Bellefontaine, du Carbet, de Saint Pierre, de Morne Vert et de Fonds Saint Denis sont en surcharge importante ;

La station du Bourg de Case Pilote est à 44 % de sa charge nominale.

Pour les autres stations, la S.M.E. ne dispose pas des équipements nécessaires pour mesurer les débits traités.

Le SCCCNO a lancé début 2007, des appels d'offres pour la réhabilitation (filière eau et boue) des stations de Bellefontaine et de Saint Pierre et pour le remplacement de la station de la Vigie à Morne Vert.

1.1.4.3. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

Le plan départemental des déchets de la Martinique est en cours d'élaboration, et toutes les filières possibles de traitement seront étudiées. La Société Martiniquaise des Eaux au titre d'exploitant est associée à cette démarche.

- **Rappel de la réglementation nationale**

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation. L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Les grandes lignes de cette réglementation sont les suivantes :

- Le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement).
- Une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- Les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- La qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- Une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- La traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- Le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances article 9 du décret, et article 5 de l'arrêté) ;
- Délais d'application de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé à partir de 2008.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayés par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes, et veiller à la cohérence au niveau départemental.

- **Cas des stations du SCCCNO.**

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 750 éq.hab ; le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec lits de séchage.
- La station de BELLEFONTAINE Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 éq.hab et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydrocureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 éq.hab ; le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE PILOTE Bourg (MANIBA) a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 éq.hab. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage, puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de la station de CASE PILOTE - MANIBA permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage, la siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE PILOTE Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 éq.hab et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydrocureur vers la station du Bourg.
- La station de la commune de FOND SAINT DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 éq.hab.; le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation, en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

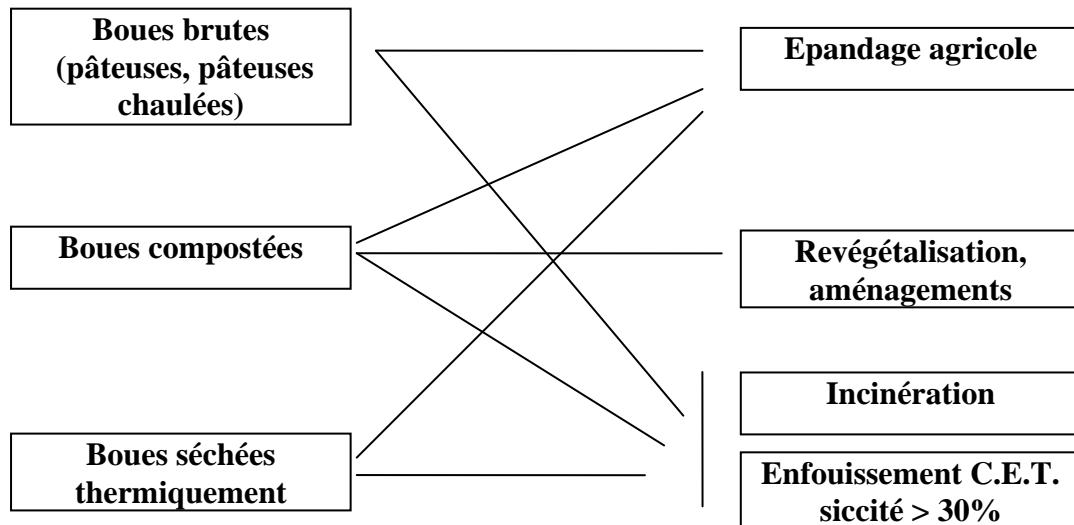
La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 1^{er} juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est pérenne, ou en accord avec la nouvelle réglementation.

A fin de résoudre cette problématique et préparer le futur en accord avec le Schéma Département d'Elimination des Boues, le SCCCNO prévoit la mise en place d'un traitement des boues par centrifugeuse fixe sur les sites de Saint Pierre et Bellefontaine. Ces stations pourront à la fois traiter les boues qu'elles produisent mais également celles des mini-steps dans leur périphérie.

- **Possibilités de traitement des boues.**



1.1.4.4. L'assainissement non collectif

La loi n° 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a modifié l'arrêté de mai 1996 comme suit.

Les communes assurent le contrôle des installations. Cette mission est effectuée soit par une vérification de la conformité de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant si nécessaire une liste de travaux à effectuer dans un délai de 4 ans

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations, qui doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2012. Les modalités de vérification de la conformité et de réalisation des diagnostics seront définies par un arrêté interministériel.

Les communes peuvent à la demande du propriétaire assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations. Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation.

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif est joint au dossier de diagnostic technique prévu par le code de la construction et de l'habitation.

L'ensemble des prestations de collecte et d'épuration doivent en tout état de cause être assurées au plus tard au 31 décembre 2020.

1.1.5. Indicateurs techniques

1.1.5.1. Stations de traitement d'eaux usées

		2002	2003	2004	2005	2006
Bellefontaine						
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
Puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Carbet						
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 800	1 800	1 800	1 800	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,2	33,2	33,2	33,2
Case Pilote						
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77
Fonds Saint-Denis						
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Prêcheur						
nombre	<i>u</i>	5	5	5	5	5
capacité totale	<i>éq.hab</i>	680	680	680	680	680
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Morne Vert						
nombre	<i>u</i>	-	-	-	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	-	-	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	-	-	1,65	1,65
Saint Pierre						
nombre	<i>u</i>	-	-	-	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	-	-	1 500	1 500
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	-	-	29,3	29,3
TOTAL NOMBRE	<i>u</i>	12	12	12	14	15
CAPACITE TOTALE	<i>éq.hab</i>	11 760	11 760	11 760	13 560	13 640
PUISSEANCE TOTALE INSTALLEE	<i>kW</i>	140,37	140,37	140,37	171,32	171,32

1.1.5.2. Indicateurs de performance

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours	
<i>Définition :</i> Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.		100 %
IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du déléguétaire	
<i>Définition :</i> Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.		0
IP3	Reclamations (par thème de référence)	
<i>Définition :</i> Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous : <i>Exploitation :</i> B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs <i>Travaux :</i> C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement <i>Service Relation Commerciales :</i> D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.		D1
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	
<i>Définition :</i> Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.		100 %
IP5	Existence d'engagements envers le client	
<i>Définition :</i> Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement		Sans objet
- proposition de rendez-vous sous 8 jours - respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus - intervention dans les 2 heures en cas d'urgence - délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours) - délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours).		
IP6	Taux d'impayés 6 mois après facturation	
<i>Définition :</i> Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants		-
IP7	Taux de conformité des bilans	
<i>Définition :</i> Ration nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.		Cf 1.3.3.3
IP8	Rendement épuratoire	
<i>Définition :</i> Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DB05, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...		Cf 1.3.3.3
IP9	Nombre de contrôle réalisé par le déléguétaire	
<i>Définition :</i> Il s'agit des contrôles réalisés par le déléguétaire en plus du programme d'autosurveillance prévu au contrat.		1 205
IP10	Production réelle de boues	
<i>Définition :</i> Taux annuel de la production de boues (en masse) / nombre d'abonnées.		Calculé dans le rapport définitif
IP11	Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux	
<i>Définition :</i> En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis En réseau séparatif : volume déversé		Non comptabilisé : absence de débitmètre
IP12	Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement	
<i>Définition :</i> Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.		0

IP13	Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages			
<i>Définition :</i> Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.		-		
IP14	Nombre de désobstructions sur réseau			
<i>Définition :</i> Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.		cf 1.1.10		
IP15	Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers			
<i>Définition :</i> Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)		0		
IP16	Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration			
<i>Définition :</i> Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :	<ul style="list-style-type: none"> - soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...) - soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté - ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement. 	*		
* Cet indicateur ne peut être suivi correctement de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie des stations				
IP17				
Nombre de points noirs				
<i>Définition :</i> Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.		3		
IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture			
<i>Définition :</i> Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).		cf 1.1.10		
IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif			
<i>Définition :</i> Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.		6 km		
IP20	Nombre de branchements renouvelés			
<i>Définition :</i> Nombre de branchements renouvelés dans l'année.		1		

1.1.5.3. Stations de Bellefontaine

1.1.5.3.1. Station du Bourg (1 750 éq.hab)

La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique. Il convient donc de programmer son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devraient permettent d'intégrer les projets immobilier du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur lycée de Bellefontaine.

1.1.5.3.2. Fond Boucher (100 éq.hab) - Salle polyvalente

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.

Conformément à l'arrêté du 21 juin 1996, la station de traitement d'eaux du bourg devrait disposer a partir du 31 Décembre 2005 d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir. Le dispositif de rejet devra comporter un regard de prélèvement facilement accessible.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

1.1.5.3.3. Fond Boucher (250 éq.hab)

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

1.1.5.4. Stations du CARBET

1.1.5.4.1. Station du Bourg (1 800 éq.hab)

La station d'épuration a atteint sa capacité nominale de traitement. Le renforcement ou le transfert des effluents vers un autre ouvrage est en cours d'étude. Si la station devait être conservée, un prétraitement devra être mis en place.

La réfection de la clôture doit être envisagée sur environ 100 ml, le coût estimé par la SME des travaux à réaliser est de 2,5 k€.

1.1.5.4.2. Bout Bois (80 éq.hab)

La station de type fosse septique a une capacité de 80 éq.hab.

1.1.5.5. Stations de Case Pilote

1.1.5.5.1. Maniba (7 000 éq.hab)

La station de traitement d'eaux usées du Bourg (MANIBA) a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 éq.hab.

La benne à boue déshydratée ne possède pas de couverture contre les intempéries ce qui est préjudiciable à un bon rendement de la déshydratation des boues. Le coût estimé par la SME des travaux à réaliser est de 4 k€.

1.1.5.5.2. Bâti Soleil (80 éq.hab)

La station traite les effluents du lotissement Bâti Soleil.

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 1996, les stations de traitement d'eaux usées d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants devraient disposer d'un point de mesure du débit et de prélèvements pour les eaux brutes et les eaux traitées.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues. La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

1.1.5.6. Station de FONDS SAINT-DENIS

1.1.5.6.1. Rivière Mahault (100 éq.hab)

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

1.1.5.7. Stations du PRECHEUR

1.1.5.7.1. Charmeuse I (300 éq.hab)

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La SME peut à la demande du SCCCNO réaliser le diagnostic des installations et définir les améliorations à apporter.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

1.1.5.7.2. Charmeuse II (50 éq.hab)

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

1.1.5.7.3. Coquette (200 éq.hab)

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues. La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

1.1.5.7.4. Ecole Communale (80 éq.hab)

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

1.1.5.8. Station du Morne Vert

1.1.5.8.1. La Vigie (300 éq.hab)

La station actuelle est en surcharge et nécessite une réhabilitation.

Le SCCCNO a lancé un appel à candidature début 2007 pour le remplacement de cet ouvrage.

La filière envisagée prévoit un prétraitement, un décanteur digesteur, des disques biologiques et un clarificateur.

Les boues seront traitées sur la station de Bellefontaine-Bourg dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé précédemment.

1.1.5.9. Station de Saint Pierre

1.1.5.9.1. Fond Corré (1 500 éq.hab)

La station d'épuration a atteint sa capacité nominale de traitement.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe

1.1.6. Réseaux et collecte

Bellefontaine		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		1 941	1 941	1 941	2 464	2 464
<i>Fond Boucher</i>		660	660	660	660	660
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		550	550	550	1 300	1 300
<i>Cheval Blanc</i>		-	-	-	450	450
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

Case Pilote		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		6 375	6 375	6 375	6375	6 775
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		460	460	460	460	460
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		3	3	3	3	3
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		6	6	6	6	6
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		24	24	24	24	24

Carbet		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		6 695	7 025	7 025	7 795	7 795
<i>Bout bois</i>		-	-	-	250	250
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		1 410	1 410	1 410	1410	1 410
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		5	5	5	5	5
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		10	10	10	10	10
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		54,2	54,2	54,2	54,2	54,2

Fonds Saint Denis		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	200	200	200	200	200
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Prêcheur		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire <i>Charmeuse</i> <i>Cité Coquette</i>	<i>m</i>	850 200	850 200	850 200	850 200	850 200
Linéaire refoulement <i>Charmeuse</i> <i>Cité Coquette</i>	<i>m</i>	- -	- -	-	-	-
Nombre de postes <i>Charmeuse</i> <i>Cité Coquette</i>	<i>u</i>	- -	- -	-	-	-
Nombre de pompes <i>Charmeuse</i> <i>Cité Coquette</i>	<i>u</i>	- -	- -	-	-	-
Puissance totale installée <i>Charmeuse</i> <i>Cité Coquette</i>	<i>kW</i>	- -	- -	-	-	-

Morne Vert		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	200	200
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Saint Pierre		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	15 000	15 000
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	2 300	2 300
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	3	3
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	5	6
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	32,4	32,6

TOTAL		2002	2003	2004	2005	2006
Linéaire gravitaire	<i>m</i>	17 571	17 901	17 901	33 784	34 394
Linéaire refoulement	<i>m</i>	2 420	2 420	2 420	5 920	5 920
Nombre de postes	<i>u</i>	10	10	10	13	13
Nombre de pompes	<i>u</i>	20	20	20	25	26
Puissance totale installée	<i>kW</i>	107,80	107,80	107,80	140,2	140,40

1.1.7. Usagers assainissement collectif

- **NOMBRE D'USAGERS - VOLUMES ASSUJETTIS**

	2002	2003	2004	2005	2006
BELLEFONTAINE Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	266 38 024	268 41 258	389 53 039	401 52 781	397 54 454
CARBET Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	841 172 934	843 187 995	895 190 678	1 062 216 110	1 068 214 910
CASE PILOTE Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	1 088 142 867	1 089 152 223	1 101 141 271	1 178 148 878	1 221 147 686
FONDS SAINT DENIS Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	30 2 773	29 3 383	28 3 479	29 3 310	29 1 573
PRECHEUR Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	151 25 771	150 25 254	164 17 448	174 25 712	201 27 746
MORNE VERT Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	- -	- -	- -	59 5 349	59 5 690
SAINT PIERRE Nombre d'assujettis assainissements Volumes assujettis (m ³)	- -	- -	- -	1 551 198 870	1 535 187 993
Total nombre d'assujettis assainissements	2 376	2 379	2 577	4 454	4 510
Total volumes assujettis (m³)	382 369	410 113	405 915	651 010	640 052

1.1.8. Assainissement non collectif

Le contexte réglementaire a été rappelé dans le paragraphe 1.1.4 3 « Problématique de l'assainissement non collectif ».

Nous ne disposons pas de données actuellement sur le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif.

1.1.9. Qualité des rejets

- *COMMUNE DE BELLEFONTAINE*

STATION	Bourg	Fond Boucher (lits bactériens)
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	112 %	*
DBO ₅	39 %	*
DCO	61 %	*
MES	30 %	*
NK	-	*
Pt	-	*

*données non disponibles car absence de comptage de volume sur la station

- *STATION DE FOND BOUCHER (SALLE POLYVALENTE)*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- *COMMUNE DU CARBET*

STATION	BOURG
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	177 %
DBO ₅	96 %
DCO	94 %
MES	35 %
NK	-
Pt	-

- *COMMUNE DE CASE PILOTE*

STATION	BOURG
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	44 %
DBO ₅	54 %
DCO	43 %
MES	62 %
NK	37 %
Pt	30 %

- *STATION DE CASE PILOTE - BATTI SOLEIL*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

STATION	BOURG
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	99 %
DBO ₅	24 %
DCO	81 %
MES	46 %
NK	-
Pt	-

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

STATION	BOURG
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	156 %
DBO ₅	192 %
DCO	514 %
MES	623 %
NK	-
Pt	-

- *COMMUNE DU PRECHEUR*

STATION	COQUETTE	CHARMEUSE 1
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	27 %	16 %
DBO ₅	33 %	17 %
DCO	24 %	14 %
MES	28 %	11 %
NK	-	-
Pt	-	-

- *COMMUNE DU PRECHEUR - CHARMEUSE 2/ECOLE COMMUNALE/CITE LENNY*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- *COMMUNE DU MORNE VERT*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

1.1.10. Fonctionnement des réseaux

BELLEFONTAINE					
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006
Désobstruction (u)	8	2	6	1	4
Curage (ml)	470	960	1 270	640	610
Inspection télévisée	-	-	-	20	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	80	-
Réparation regards (u)	-	-	1	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

CASE PILOTE					
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006
Désobstruction (u)	15	16	12	6	9
Curage (ml)	300	2 320	1 200	680	1 006
Inspection télévisée	-	-	402	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	4	6	55	-	-
Casse sur réseau (u)	0	0	-	1	-

CARBET					
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006
Désobstruction (u)	11	22	12	5	14
Curage (ml)	2 380	1 650	2 902	2 550	2 652
Inspection télévisée (ml)	80	3 462	82	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	2	8	9	-	16
Casse sur réseau (u)			1	1	-

FOND SAINT DENIS					
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006
Désobstruction (u)	2	-	-	-	-
Curage (ml)	50			200	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

PRECHEUR						
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006	
Désobstruction (u)	-	-	-	-	2	
Curage (ml)	460		600	600	60	
Inspection télévisée (ml)	450	25	-	-	-	
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	

MORNE VERT						
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006	
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	
Curage (ml)	-	-	-	-	180	
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	

SAINT PIERRE						
Type d'intervention	2002	2003	2004	2005	2006	
Désobstruction (u)	-	-	-	8	9	
Curage (ml)	-	-	-	1 000	1 506	
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	1 500	-	
Réparation regards (u)	-	-	-	10	24	
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2005	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2006
Désobstruction (u)	20	38
Curage (ml)	5 670	6 014
Inspection télévisée (ml)	20	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	1580	-
Réparation regards (u)	10	40
Casse sur réseau (u)	2	-

1.1.11. Fonctionnement des postes de refoulement

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m ³ /an)	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	1 280	42 240	9 607
PR Cheval Blanc	1 295	25 900	6 288
CARBET			
PR Fromager	259	8 928	2 281
PR Marché	1 471	16 181	-
PR Dispensaire	1 293	46 530	15 183
PR Coin	3 241	71 461	14 894
PR Fond Capot	2 073	82 920	2 865
CASE PILOTE			
PR Port	2 282	39 606	1 568
PR Autre Bord	3 956	142 416	10 949
PR Petit Fourneau	1 946	70 056	7 512
SAINT PIERRE			
PR Bourg	6 013	216 468	27 379
PR Roxelane	1 507	24 112	4 877
PR La Galère	4 214	126 420	26 906
TOTAL SCCCNO	30 830	913 238	119 360

1.1.12. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m ³ /an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m ³ /an)	(tMS/an)	
BELLEFONTAINE Bourg	105 898	390	22,90	39 108
CARBET Bourg	117 991			153 835
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	223 940 35 390	417 14	70,80 0,1	229 958 3 242
FOND SAINT DENIS	5 351	58	1,7	8 132
PRECHEUR Charmeuse I Coquette Ecole Communale	22 830 52 410 56 300	47 82 28	0,47 0,82 0,02	5 238 14 672 -
MORNE VERT La Vigie	28 140	88	0,88	6 206
SAINT PIERRE Fond Corré	99 940	853	17	121 790
TOTAL SCCCNO	725 360	1 977	114,69	582 181

1.2. Indicateurs financiers

1.2.1. Tarifs

Syndicat de la Côte Caraïbe Nord-Ouest Tarif au 2è semestre 2006

ASSAINISSEMENT

K connu au 01/01/2006

1,0474

Prix de base valeur mai 2004

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers,industriel et communaux			
Abonnement cptre. 15	17,50	18,33	0,00
Comsommation	0,6813	0,7136	0,8170

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	0,0213	Ministère de l'agriculture
TVA	2,1 %	Trésor public
D.A.Octroi de Mer (100% base eau)	1,5%	Région

1.2.2. Prix de l'eau (facture 120 m³)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 2^e semestre 2006

	M ³	Prix unitaire 2 ^e s 2006	Montant 2006	Montant 2005	Evolution 2006/2005
SCCCNO ASSAINISSEMENT					
Part du déléataire					
Abonnement annuel					
Consommation	120	18,33 0,7136	36,66 85,63	35,56 75,35	3,09 % 13,65 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel					
Consommation	120	0,8170	98,04	105,60	-7,16 %
Organismes publics					
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)					
Droit Additionnel à l'Octroi de Mer					
TVA à 2,1 %			4,63	4,55	1,77 %
Sous-total TTC "eau" hors redevance de lutte contre la pollution			224,96	221,06	1,77 %
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,56	1,54	1,50 %

Commune de BELLEFONTAINE

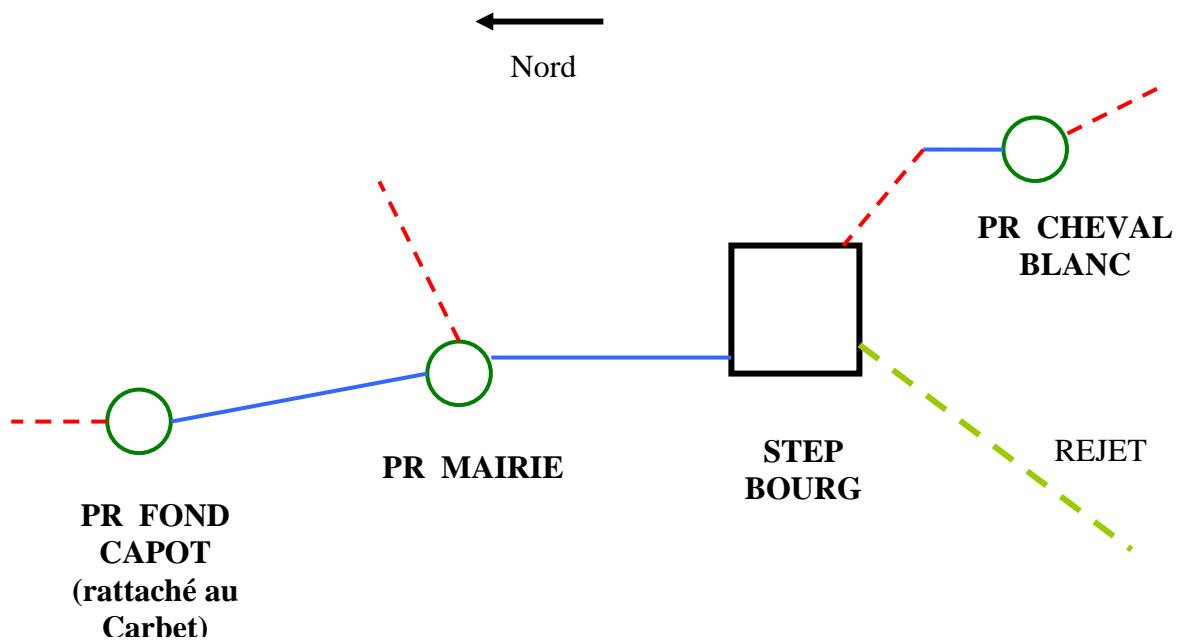


Station Traitement d'eaux usées du Bourg.

2. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG

2.1. Schéma d'ensemble

2.1.1. Principe de fonctionnement



Collecteur gravitaire

Refoulement

Rejet station

2.2. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	Janvier 2007
Poste Mairie Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	130	2 464 1 300			130	2 464 1 300
Total		3 764		-		3 764
Poste Cheval blanc Refoulement Ø 90		450				450
Total		450		-		450
Fond boucher Gravitaire Ø 200	34	660			34	660
Total		660		-		660
TOTAL GENERAL		4 874				4 874
TOTAL GRAVITAIRE		3 124				3 124
TOTAL REFOULEMENT		1 750				1 750
TOTAL REGARDS	220				220	

2.2.1. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m ³ /h)	Date d'installation
Poste de cheval blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	33	1999
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	33	1999
Total		14,8			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	33	2006
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	33	2006
TOTAL		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		29,6			

2.2.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée (bassin combiné de type chenal), de capacité nominale équivalente à 1 750 éq.hab..

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

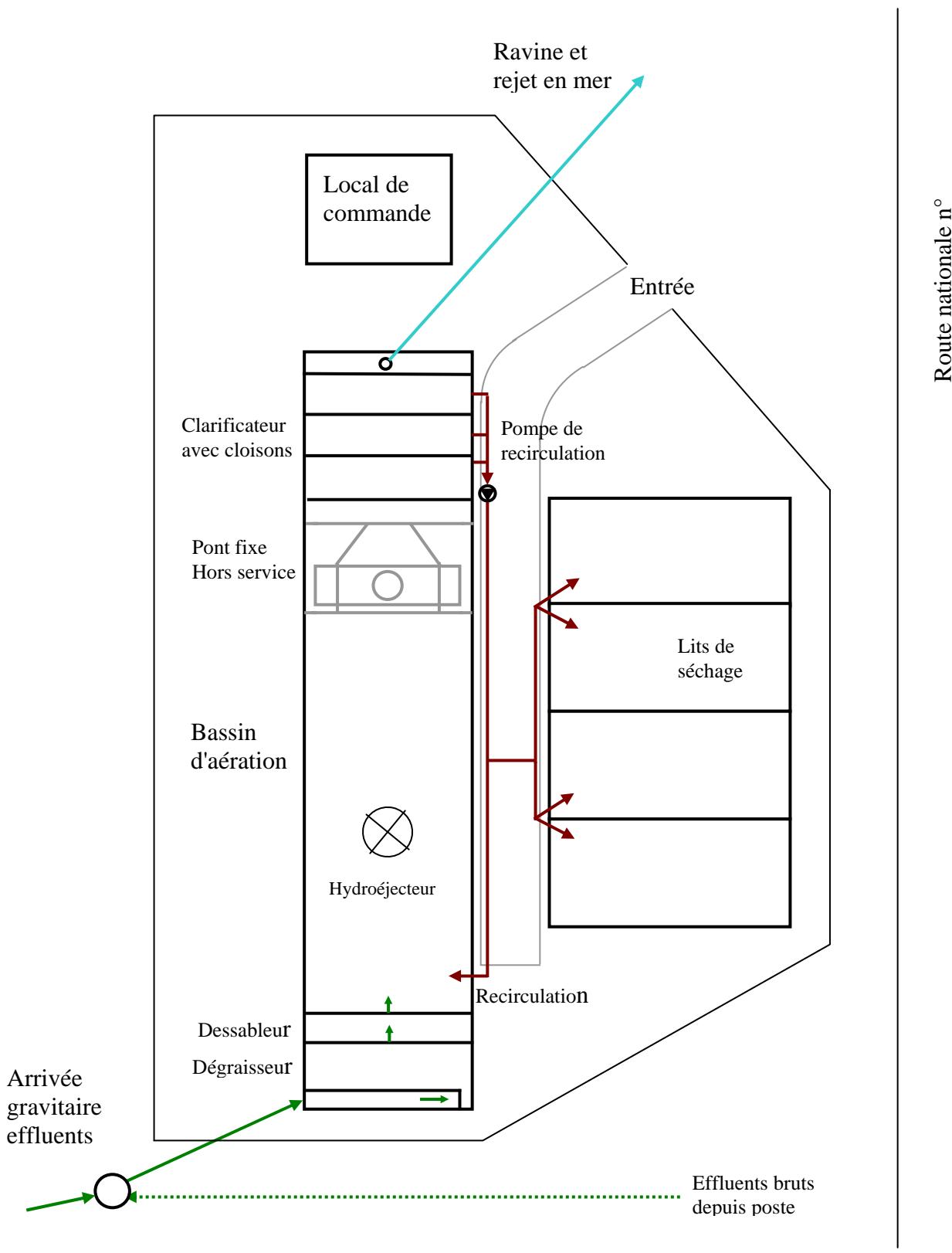
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
	Hydro éjecteur FLYGT 3127	1	7,9
Aération	Bassin rectangulaire	1	-
Clarification	A flux laminaire horizontal	1	-
Pompe Recirculation		1	1
Divers	Eclairages ...	-	-
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			8,9

- **TRAITEMENT DES BOUES**

Equipements	Type	Nombre	Surface Totale (m ²)	Volume (m ³)
Séchage des boues	Lits de séchage	4	128	128

Station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE

Principe de fonctionnement



Route nationale n°

2.3. Fonctionnement des ouvrages

2.3.1. Réseaux

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

2.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste de la MAIRIE	1 280	3,52	42 240	116	9 607	26
Poste CHEVAL BLANC	1 295	3,56	25 900	71	6 288	17

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Poste Mairie :*
 - Renouvellement total des pompes : Coût : 9,9 k€
 - Renouvellement de la chambre à vannes : Coût : 2,8 k€

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Poste de Mairie



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- Nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes de relèvements ;
- Evacuation de 18 m³ de déchets ;
- Diverses interventions au niveau de l'armoire électrique ;
- Contrôle de débit et HMT.
- Mise en place d'une protection pour le coffret EDF.

Poste de CHEVAL BLANC



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- Nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement ;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes;
- Evacuation de 12 m³ de déchets ;
- Nettoyage des clapets et manipulation des vannes ;
- Contrôle de débit et HMT.

2.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	105 898	300		
Aération	5 846	16,1	-	-		
Recirculation	2350	6,6	-	-		
Boues évacuées	-	-	390 m ³ **	1,07 m ³ /j	-	-
Energie	-		-	-	39 108	107,4

* Le volume est estimé à partir des volumes traités par les postes de refoulement et par le gravitaire.

** soit 3,9 T de MS

2.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

2.4.1. Réseaux eaux usées

▪ **Le réseau côté Corossol**

Il a été étendu en 1994. A ce jour la majorité des riverains ne sont pas raccordés à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

▪ **Cheval blanc :**

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

▪ **Bourg :**

Il serait souhaitable d'effectuer un diagnostique (ITV) sur la RN2 de Court Tamarin au poste Mairie. Les tampons de regard sur ce collecteur sont usés avec le passage des poids lourds et il convient de les renouveler par des tampons fonte série lourde.

Coût estimé par la SME 10 k€

L'extension du réseau de Court tamarin étant terminée, il s'agit maintenant d'informer les habitants des conditions de raccordement à ce nouveau réseau. La SME se tient à la disposition du SCCCNO pour l'aider dans cette démarche.

2.4.2. Postes de refoulement

2.4.2.1. Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.4.2.2. Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.4.3. Station de traitement d'eaux usées

La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique. Il convient donc de programmer son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

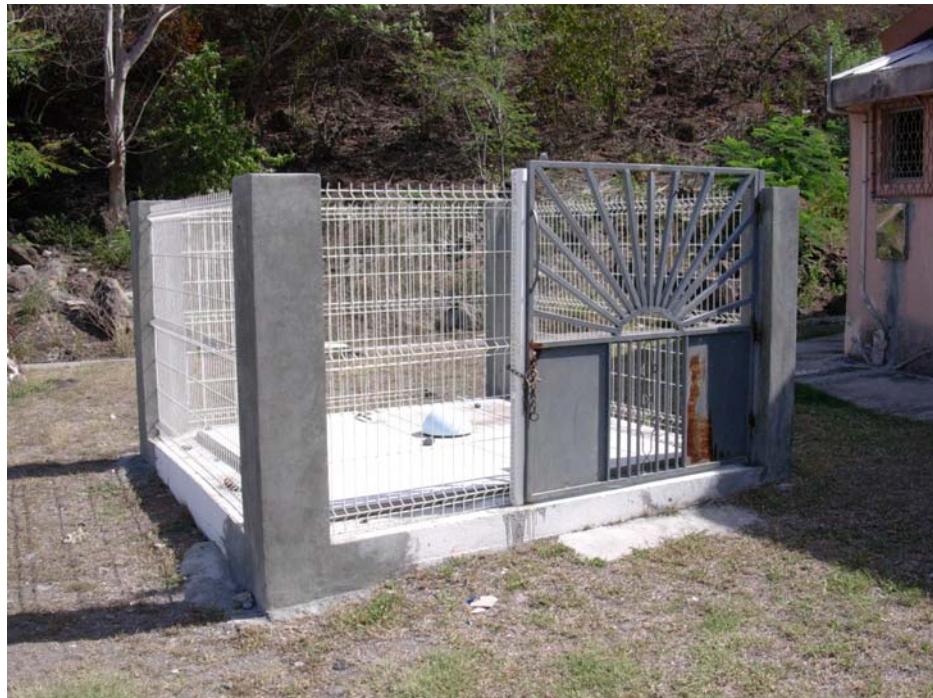
Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devraient permettre d'intégrer les projets immobilier du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur lycée de Bellefontaine.

3. RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER

Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher (*Salle polyvalente*)



Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

3.1. Fonctionnement des ouvrages

3.1.1. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente

La station reprend uniquement les effluents de la salle polyvalente.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		10	-	-
Aération	1 662	4,6	-	-	-	-
Boues évacuées	-	-	19 m ³ **	0,05 m ³ /j	-	-

*Estimation des volumes entrant en l'absence de comptage: 10 m³/j.

** Soit 0,2 TMS

Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher
Décanteur digesteur



Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 150 éq.hab.
Arrivée des effluents : gravitaire.

3.1.2. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		20	-	-
Boues évacuées	-	-	10 m ³	0,10 t MS	-	-

*Estimation des volumes entrant

3.2. Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.2.1. Réseau eaux usées

- Fond boucher**

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

3.2.2. Stations de traitement d'eaux usées

- Salle Polyvalente**

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.

Conformément à l'arrêté du 21 juin 1996, la station de traitement d'eaux du bourg devrait disposer a partir du 31 Décembre 2005 d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir. Le dispositif de rejet devra comporter un regard de prélèvement facilement accessible.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

- Décanleur digesteur**

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

Ville du CARBET

RESEAU DU BOURG

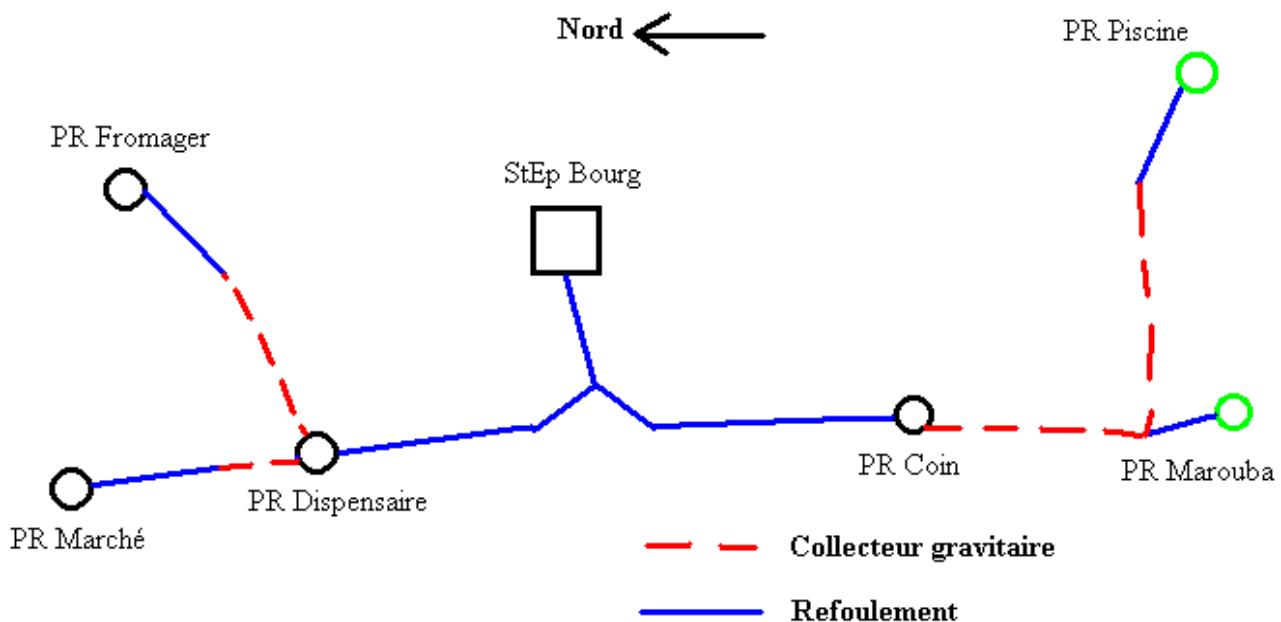


Station de traitement du bourg.

4. RESEAU DU CARBET BOURG

4.1. Schéma d'ensemble

4.1.1. Principe de fonctionnement



Les postes de refoulement Piscine et Marouba sont privés.

4.2. Inventaire des ouvrages

4.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	Janvier 2007
Poste du Fromager Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	59	120 100			59	120 100
Total		220		-		220
Poste Marché Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	38	800 100			38	800 100
Total		900		-		900
Poste Dispensaire Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 125/140	208	2 465 260			208	2 465 740
Total		2 725		-		2 725
Poste Le Coin Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90/140	156	4 410 1 050			156	4 410 1 050
Total		5 460		-		5 460
Bout Bois Gravitaire Ø 200	-	-			10	250
Total		-		-		250
TOTAL GENERAL		9 905				9 455
TOTAL GRAVITAIRE		7 795				8 045
TOTAL REFOULEMENT		1 410				1 410
TOTAL REGARDS	461				471	

4.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	16	40	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	16	40	2006
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	PUMPEX K63	1,7	14	11	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	1,7	14	11	2006
Total		3,4			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	FLYGT 3127 HT	7,4	15	23	1998
Pompe 2	FLYGT 3127 HT	7,4	15	23	1998
Total		14,8			
Total Puissance		51,2			

4.2.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

STATION D'EPURATION DU BOURG

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	4	8,3/turbine	2001
TOTAL PUISSANCES			33,2	

4.3. Fonctionnement des ouvrages

4.3.1. Réseaux

Voir les éléments dans chapitre 1.1.10

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Réseau du bourg :*

Renouvellement de 105 boites de branchement : Coût : 44k€

4.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du FROMAGER	259	0,71	8 928	25	2 281	6
Poste du MARCHE⁽¹⁾	1 471	4,04	16 181	44	-	-
Poste du DISPENSAIRE	1 293	3,55	46 530	128	15 183	42
Poste du COIN	3 241	8,9	71 461	196	14 894	41
Poste FOND CAPOT⁽²⁾	2 073	5,70	82 920	228	2 865	8

⁽¹⁾La consommation EDF est estimée, le compteur étant bloqué.

⁽²⁾Le poste de Font Capot transfère les eaux usées sur la station de dépollution de Bellefontaine.

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

Poste Marché :

- Renouvellement total des capots : Coût : 1,6 k€

Poste Coin :

- Renouvellement partiel des pompes : Coût : 3,2 k€

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Les ouvrages de relevage font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tous les sites est assuré par le CAT de MORNE ROUGE dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

Poste Marché :

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

Les poires de niveau assurant le fonctionnement automatique des pompes ont été renouvelées.

Poste du Coin :

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydro-cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

La pompe N° 1 a subi de nombreuses réparations et sera renouvelée en cours d'année 2007.

Poste Dispensaire :

Le poste reçoit beaucoup de sable et il est nettoyé à une fréquence élevée (au minimum 1 fois par mois).

L'installation par la SME d'un manomètre a permis de mesurer la HMT des pompes.

Le poste reçoit les eaux usées du nouveau Parc Aqualand et les limites de capacité de fonctionnement des installations sont atteintes.

Le poste et le réseau permettant l'évacuation des eaux usées d'Aqualand ne sont toujours pas réceptionnés. Ils présentent de nombreuses anomalies que la SME a signalées par courrier au SCCCNO.

Poste Fromager :

Le disjoncteur EDF a été remplacé à cause d'un défaut qui a généré de nombreux arrêts du poste.

4.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m3/an)	Journalier (m3/j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station	-	-	117 991	332	-	-
Aération (4 turbines)	17 759	12,2	-	-	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	153 835	422,6

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Station du Bourg* :

- Renouvellement partiel aérateur A1: Coût : 2,2 k€

- **OPERATION D'ENTRETIEN :**

- Réparation des aérateurs de surface ;
 - Nettoyage des berges (faucardage et remise à niveau) ;
 - Nettoyage de la grille de dégrillage ;
 - Nettoyage de prétraitement par camion hydro-cureur ;
 - Dégorgement des aérateurs.
 - Espaces verts.

4.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

4.4.1. Réseaux eaux usées

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Après un contrôle de tous les regards de la commune, il en ressort :

- 46 regards à rehausser,
- 13 regards non trouvés,
- 24 regards à renouveler,
- 15 regards en terrain privé.

4.4.2. Postes de refoulement

4.4.2.1. *Poste Fond Capot*



Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

4.4.2.2. Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 2 k€

4.4.2.3. Poste dispensaire



Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

Ce poste est équipé d'un trop plein. Cependant lors des fortes pluies le niveau dans la rivière est telle que de l'eau pénètre dans le poste. La mise en place d'un clapet doit être envisagé, il éviterait les retours d'eau que nous constatons lors des fortes pluies.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by-passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

4.4.2.4. Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by-passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

4.4.2.5. Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

4.4.3. Station de traitement d'eaux usées

La station d'épuration a atteint sa capacité nominale de traitement. Le renforcement ou le transfert des effluents est en cours d'étude. Si la station doit être conservée il conviendra d'étudier la mise en place de prétraitement et d'un traitement des boues.

La réfection de la clôture doit être envisagée sur environ 100 ml, le coût estimé par la SME des travaux à réaliser est de 2,5 k€.

5. RESEAU DE CARBET BOUT BOIS

5.1. Inventaire des ouvrages

Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME. Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

5.2. Fonctionnement des ouvrages

• OPERATIONS D'ENTRETIEN DE LA STEP

- Intervention par camion hydro-cureur pour nettoyage : 56m³ en 2006.
- Espace vert

• LIMITES DES OUVRAGES

La station devra être équipé de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.

Coût défini par la SME : 3 k€

Ville de CASE PILOTE

RESEAU DU BOURG

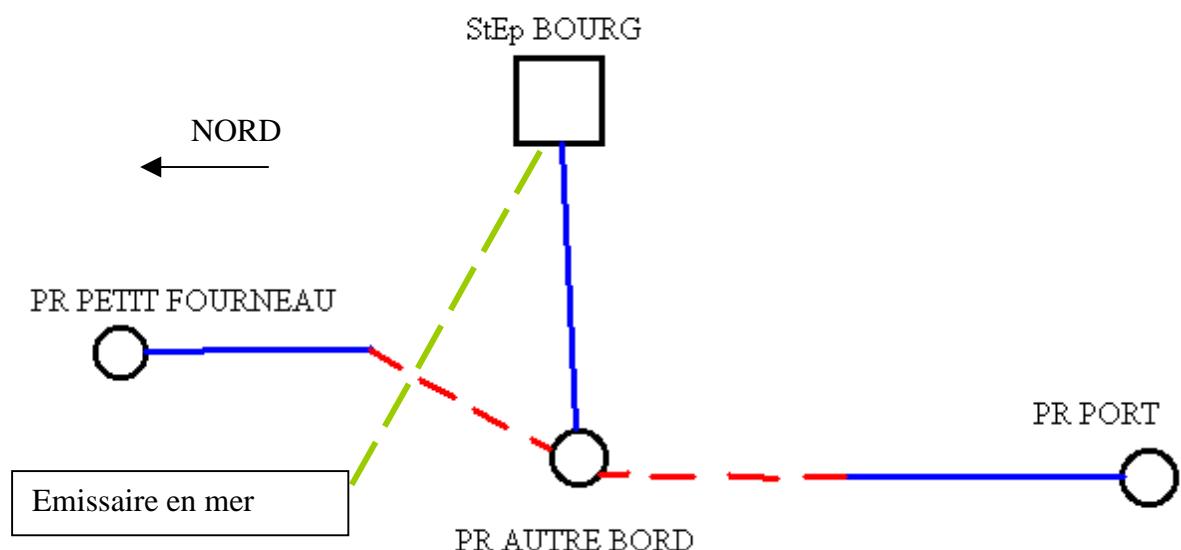


Station de Traitement d'eaux usées du bourg.

6. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG

6.1. Schéma d'ensemble

6.1.1. Principe de fonctionnement



6.2. Inventaire des ouvrages

6.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2006	Nbre regards	Réception en 2006	Nbre regards	Janvier 2007
Poste du Port Gravitaire Ø 200	35	790			35	790
Total		790				790
Poste Autre Bord Gravitaire existant (PR MJC) Gravitaire Ø 200	68	390 970			68	390 970
Refoulement		320				320
Total		1 680				1 680
Réseau Choiseul Gravitaire Ø 200	80	1 400			80	1 400
Total		1 400				1 400
Réseau Maniba Gravitaire Ø 200	60	800			60	800
Total		800				800
Réseau Hauts de Maniba Gravitaire Ø 200	148	500			148	500
Total		500				500
Réseau Petit Fourneau Gravitaire Ø 200	125	1 525			125	1 525
Refoulement		140				140
Total		1 665				1 665
Réseau Bâti Soleil Gravitaire Ø 200		400				400
Total		400				400
TOTAL GENERAL		6 835				6 835
TOTAL GRAVITAIRE		6 775				6 775
TOTAL REFOULEMENT		460				460

6.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3067- 180	3	5	28	1997
Pompe 2	FLYGT 3067-180	3	5	28	1998
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Total		6			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Total		12,8			
TOTAL PUISSANCE		24,8			

6.2.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.

Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**

- un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
- un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
- une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

- **D'un poste de relevage :**

- bâche de 26 m³ ;
- deux pompes de 180 m³/h ;
- sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

- **D'un traitement biologique**

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - 1 électrovanne de relevage du racleur
 - 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - 1 moteur d'entraînement
 - 2 pompes de recirculation des boues

- 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
- 1 arrêt d'urgence
- Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - 1 grille GD presse composé de :
 - 1 détecteur de rotation
 - 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
 - 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
 - 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
 - 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
 - 1 arrêt d'urgence
 - 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
 - 1 électrovanne de dilution de polymère
 - 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
 - 1 dévouteur de puissance de 15 kW
 - 1 mesure de débit de boues
 - 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

3 postes de désodorisation

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamisage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
TOTAL				83,27 kW

6.3. Fonctionnement des ouvrages

6.3.1. Réseaux

Voir les éléments dans le chapitre 1.1.10

6.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du PORT	2 282	6,30	39 606	109	1 568	4
Poste AUTRE BORD	3 956	10,87	142 416	391	10 949	30
Poste PETIT FOURNEAU	1 946	5,35	70 056	192	7 512	21

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS

OPERATIONS D'ENTRETIEN**Poste du PORT**

- les poires de niveau ont été renouvelées ;
- interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes.
- nettoyage des postes par camion hydrocureur.
- maintenance des pompes.

Poste de AUTRE BORD

- les poires de niveau ont été renouvelées ;
- nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- interventions fréquentes dans l'armoire électrique.

Poste PETIT FOURNEAU

- interventions fréquentes dans l'armoire électrique;
- mesure de débit et HMT;
- les poires de niveau ont été renouvelées;
- nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- maintenance des pompes.

6.3.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station			223 940	511		
Dégrillage	-	-	77,5 m ³	-	-	-
Dessablage	1 374	3,77	9,5 m ³	-	-	-
Dégraissage			80,5 m ³	-	-	-
Aération (3 aérateurs)	7 018	6,4	-	-	-	-
Recirculation (3 pompes)	8 608	9,7	413 184	1 135	-	-
Désodorisation (2 ventilateurs)	7 848	24,4	-	-	-	-
Boues	-	-	417 ¹	1,1 m ³ /j	-	-
Polymère	-	-	475 kg	-	-	-
Chaux	-	-	1 000 kg	-	-	-
Débitmètre sortie station	-	-	186 014	-	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	229 958	631,8

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Station de Maniba :*
 - Renouvellement partiel mesure redox : Coût : 1 k€
 - Renouvellement partiel mesure oxygène : Coût : 1 k€
 - Renouvellement partiel mesure MES : Coût : 1 k€

- **OPERATION D'ENTRETIEN**

- Graissage des moteurs et vérifications des niveaux d'huile ;
- Etalonnage, paramétrage des sondes ;
- Plusieurs interventions ont été effectuées sur le dégrilleur courbe ;
- Interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes d'eau brute ;
- Nettoyage fréquent de la station par camion hydrocureur ;
- Maintenance de tous les appareils électromécaniques.
- Remplacement des colonnes P1 et P2 du poste Eaux brutes.

¹ Soit 63 TMS

6.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

6.4.1. Réseaux eaux usées

6.4.1.1. Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

6.4.1.2. Lotissement Cité Maniba

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchon, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.

Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

6.4.1.3. Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

6.4.1.4. Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydrocureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés.

6.4.2. Poste de refoulement

6.4.2.1. Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'obstruction fréquente des pompes est constatée/ la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Le poste reçoit de l'eau de mer par le trop plein, il serait souhaitable de disposer un clapet anti-retour sur celui-ci.

Coût estimé par la SME : 7 k€

6.4.2.2. Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

6.4.2.3. Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

6.4.3. Stations de traitement d'eaux usées

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégrasseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Une partie de la clôture a subi des dégradations suite à des dépôts d'ordures des services municipaux. Le SCCCNO a prévu de transmettre aux services de la ville de Case Pilote un courrier demandant la réparation de la clôture.

7. RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER

7.1. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

7.2. Inventaire des ouvrages

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Turbine fixe	1	0,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			1,9

7.3. Fonctionnement des ouvrages.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Aération	2 663	7,3	-	-	-	-
Recirculation	3 539	9,8	35 390	97	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	14 ²	0,04 m ³ /j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	3 242	8,9

- OPERATION D'ENTRETIEN

Les ouvrages font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion, un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tout les sites est assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous traitance.

² Soit 0,14 TMS/an

7.4. Limites des ouvrages

7.4.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible. Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour une recherche de ces boîtes et voir leur état.

7.4.2. Station de traitement d'eaux usées

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 1996, les stations de traitement d'eaux usées d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants devraient disposer d'un point de mesure du débit et de prélèvements pour les eaux brutes et les eaux traitées. Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

La configuration actuelle de la turbine d'aération ne permet pas une intervention en sécurité en cas de panne. Nous proposons son remplacement par un hyrdroéjecteur.

Coût estimé par la SME : 10 k€

Ville de FOND SAINT DENIS

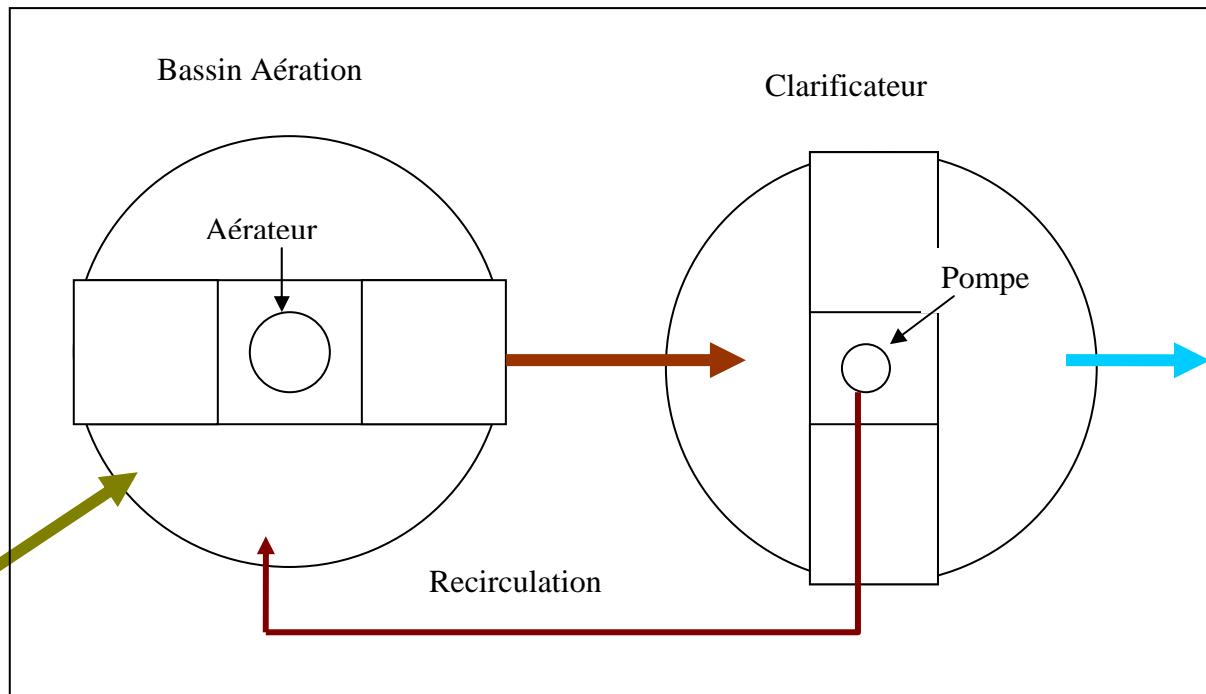


Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 100 éq

8. RESEAU DE FOND SAINT DENIS

8.1. Schéma d'ensemble

8.1.1. Principe de fonctionnement



8.2. Inventaire des ouvrages

8.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	Janvier 2007
Rivière Mahaut Gravitaire Ø 200	19	200			19	200
Total		200		-		200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	19				19	

8.2.2. Station de traitement d'eaux usées

• CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Turbine	1		2,5
Clarificateur	Bassin Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
Total				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

8.3. Fonctionnement des ouvrages

8.3.1. Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité**			5 351	15	-	-
Aération	6 292	17,3	-	-	-	-
Recirculation	3 131	8,6	9 393	26	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	8 132	22,3
Extraction boues	-	-	58 [‡]	0,16	-	-

-** Arrivée gravitaire estimé car pas de canal de comptage en sortie de station.

[‡] soit 0,06 TMS

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**
 - *Néant en 2006*
- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**
 - Intervention mensuelle de camion hydro-cureur pour nettoyage et extraction de boues ;
 - Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
 - Interventions sur l'armoire électrique ;
 - L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne Rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

8.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

L'armoire électrique ne respecte les normes de sécurité. Il conviendrait que le Syndicat procède à sa mise en conformité.

Coût estimé par la SME : 6 k€

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

VILLE
DU
PRECHEUR

8.5. Inventaire des ouvrages

8.5.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	Janvier 2007
Cité Coquet Gravitaire Ø 200	10	200			10	200
Total		200		-		200
Charmeuse 1 Gravitaire Ø 200	39	850			39	850
Total		850		-		850
TOTAL GENERAL		1 050				1 050
TOTAL GRAVITAIRE		1 050				1 050
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	49				49	

9. STATION DE LA CHARMEUSE I

Cette station de type boues activées faible charge à une capacité de 300 éq.hab.

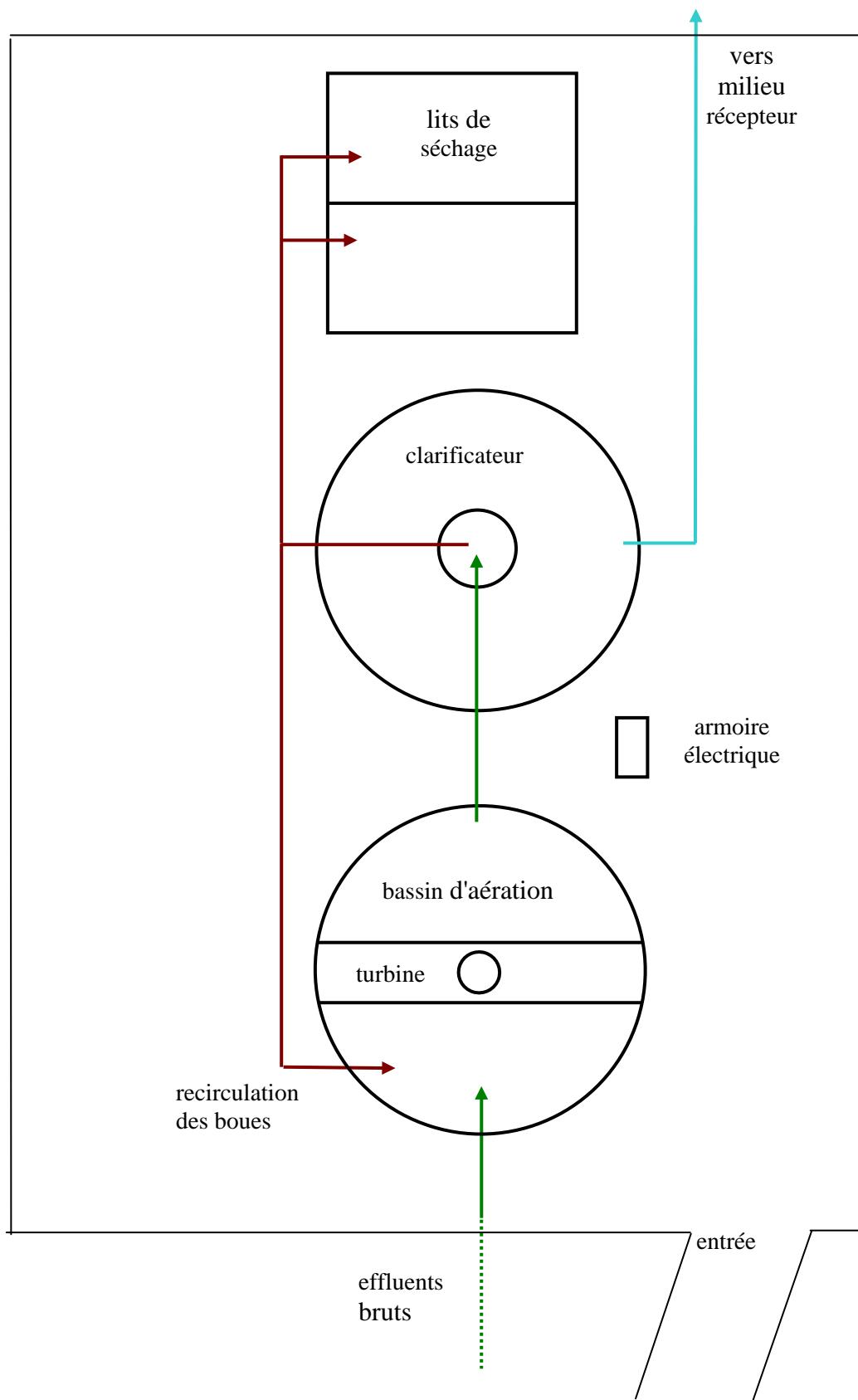


9.1. Caractéristiques des ouvrages actuels

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Turbine	1	3
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			4,4

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE I
Principe de fonctionnement
Commune du PRECHEUR



9.2. Fonctionnement des ouvrages

9.2.1. Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*		-	2 578	7	-	-
Recirculation	2 283	6,3	22 830	64		
Aération	4 627	3.2	-	-	-	-
Boues clarificateur			47 [*]	0,13		
Energie consommée*	-	-	-	-	5 238	14,4

*volumes estimés selon le nombre de raccordés car pas de comptage sur la station.

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

- Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Extraction de boue sur lits de séchage ;
- Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
- Diverses interventions sur l'armoire électrique.

* Soit 0,47 TMS

9.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements réglementaires

La station devra être équipé de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Le Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

L'armoire électrique ne respecte les normes de sécurité. Il conviendrait que le Syndicat procède à sa mise en conformité.

Coût estimé par la SME : 6 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

10. STATION DE LA CHARMEUSE II

10.1. Inventaire

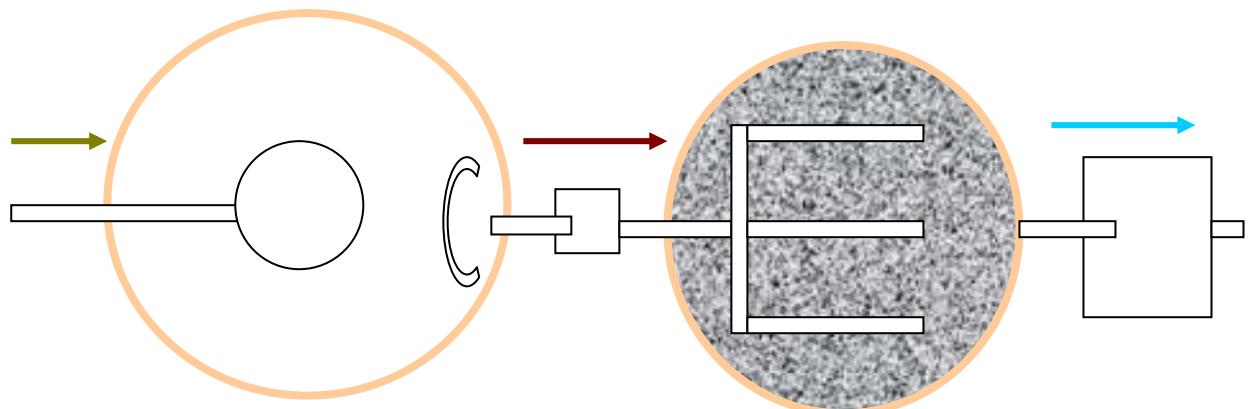
Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

10.2. Schéma d'ensemble

10.2.1. Principe de fonctionnement

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE II



• OPERATIONS D'ENTRETIEN

- Intervention par camion hydrocurleur pour nettoyage.
- Espace vert

• LIMITES DES OUVRAGES

La station devra être équipé de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et crée un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la ville du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1.

11. STATION DE LA CITE COQUET

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire



11.1. Inventaire des ouvrages

11.1.1. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet

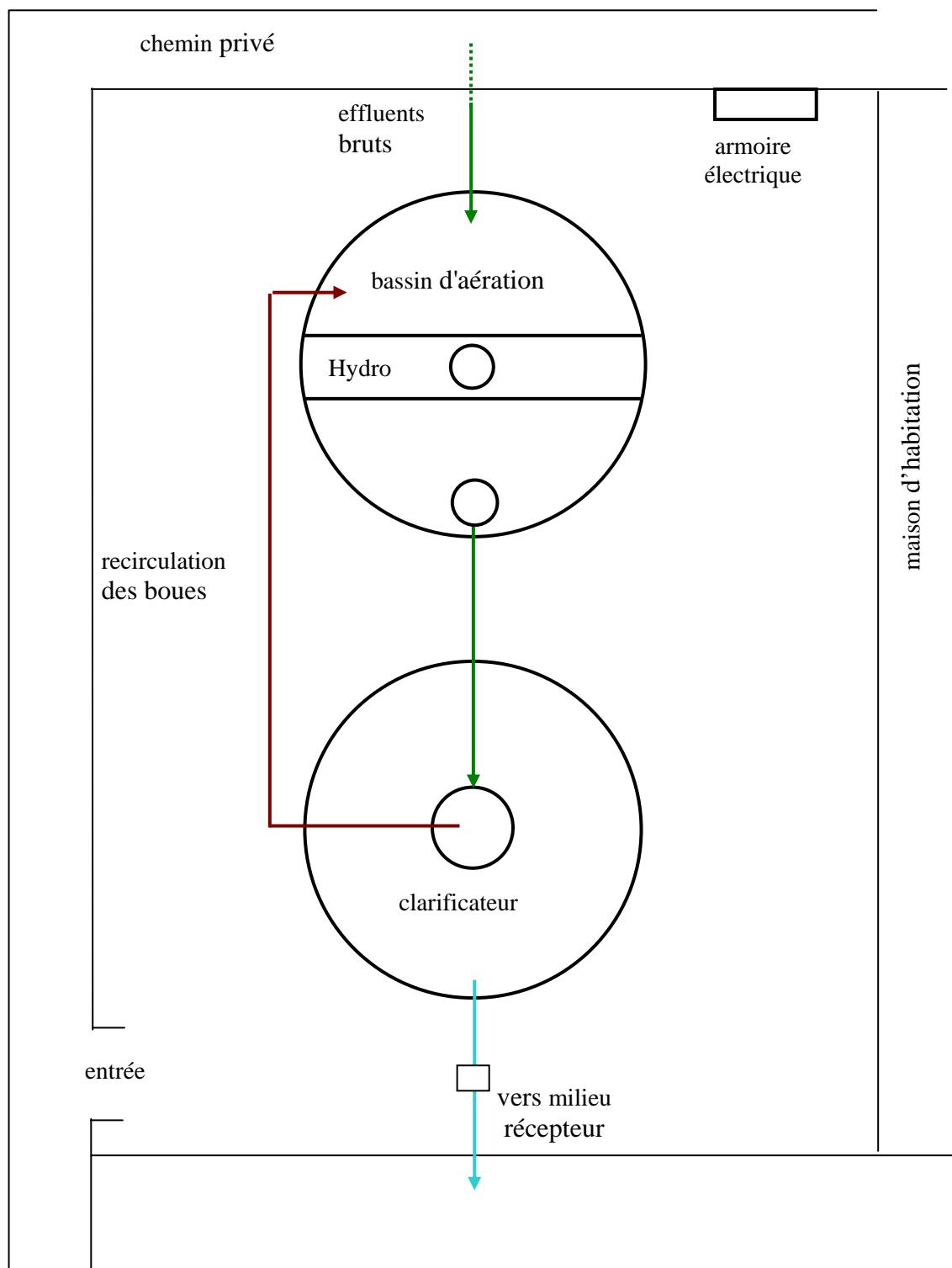
- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

11.2. Principe de fonctionnement

11.2.1. Schéma d'ensemble

Station de traitement d'eaux usées de COQUET Commune du PRECHEUR



11.3. Fonctionnement des ouvrages

11.3.1. Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*			3 631	10		
Recirculation	5 241	14,4	52 410	147		
Aération	3 043	11,4				
Energie consommée*					14 672	40,3
Boues clarificateur			82 [§]	0,22		

*volumes estimés selon le nombre de raccordés car absence de comptage sur la station

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**
 - *Station de Cité Coquet :*
 - Renouvellement total armoire de commande:Coût : 12,8 k€
- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**
 - Nettoyage et extraction de boues par camion hydrocureur
 - Interventions sur les équipements électromécaniques ;
 - Dégorgement hydroéjecteur.

11.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

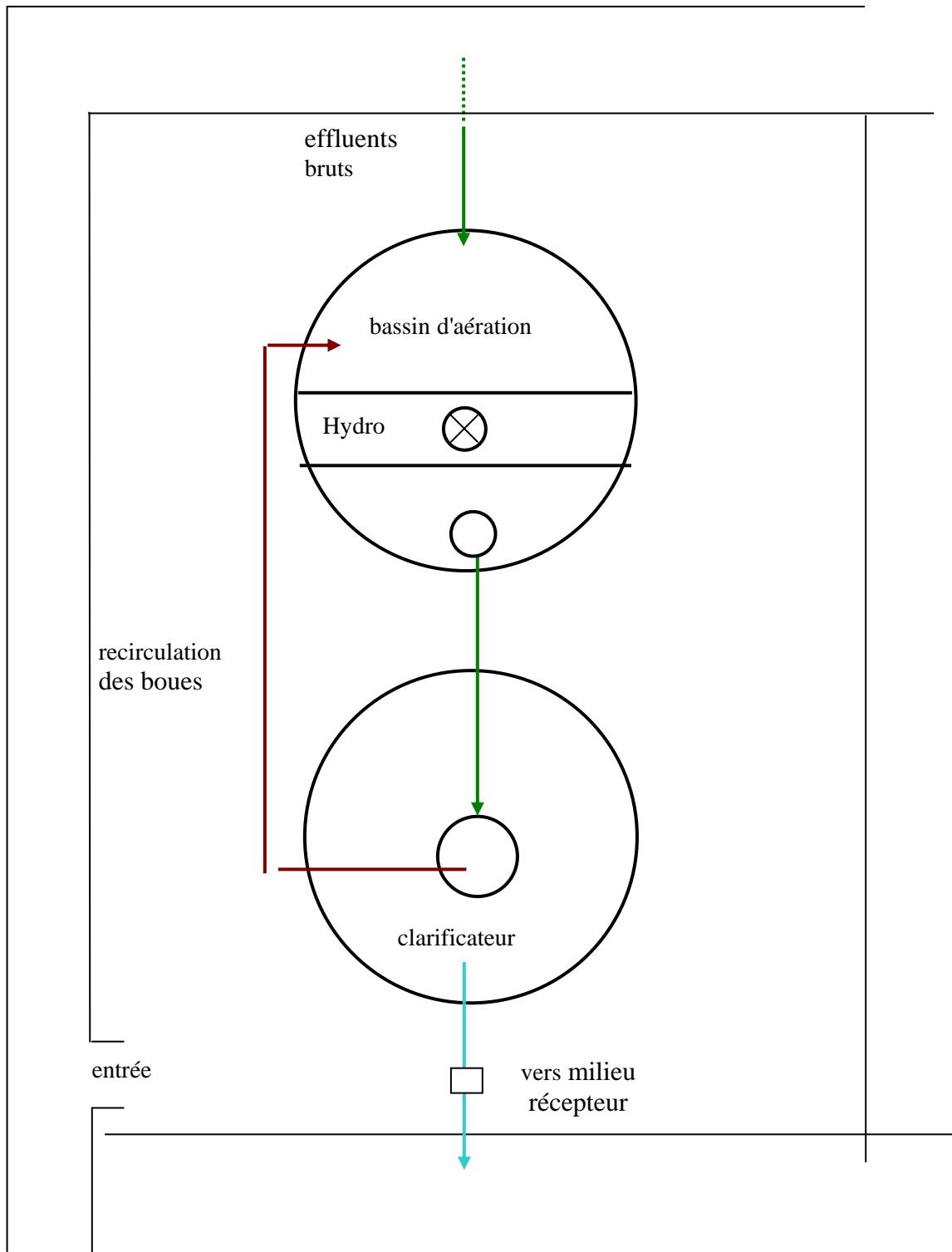
Coût estimé par la SME : 18,5 k€

[§] soit 0,82 TMS/an

12. STATION DE L'ECOLE COMMUNALE

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

12.1. Principe de fonctionnement



12.2. Inventaire des ouvrages

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydroéjecteur FLYGT	1	2
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

12.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Conformément à l'arrêté du 21 juin 1996, la station de traitement d'eaux de l'école communale devrait disposer à partir du 31 Décembre 2005 d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir. Le dispositif de rejet devra comporter un regard de prélèvement facilement accessible.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

13. STATION CITE SOLIDARITE



13.1. Inventaire des ouvrages

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
Total				2,4 kW

13.2. Fonctionnement des ouvrages

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**
 - *Néant*

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Des opérations d'entretien, notamment :

- vidange du poste,
- nettoyage du décanteur ;
- drain filtrant ;
- suivi des équipements électromécaniques,
- espaces verts.

13.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 1996, les stations de traitement d'eaux usées d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants devraient disposer d'un point de mesure du débit et de prélèvements pour les eaux brutes et les eaux traitées.

L'armoire électrique ne respecte les normes de sécurité. Il conviendrait que le Syndicat procède à sa mise en conformité.

Coût estimé par la SME : 5k€

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

Ville de Saint Pierre

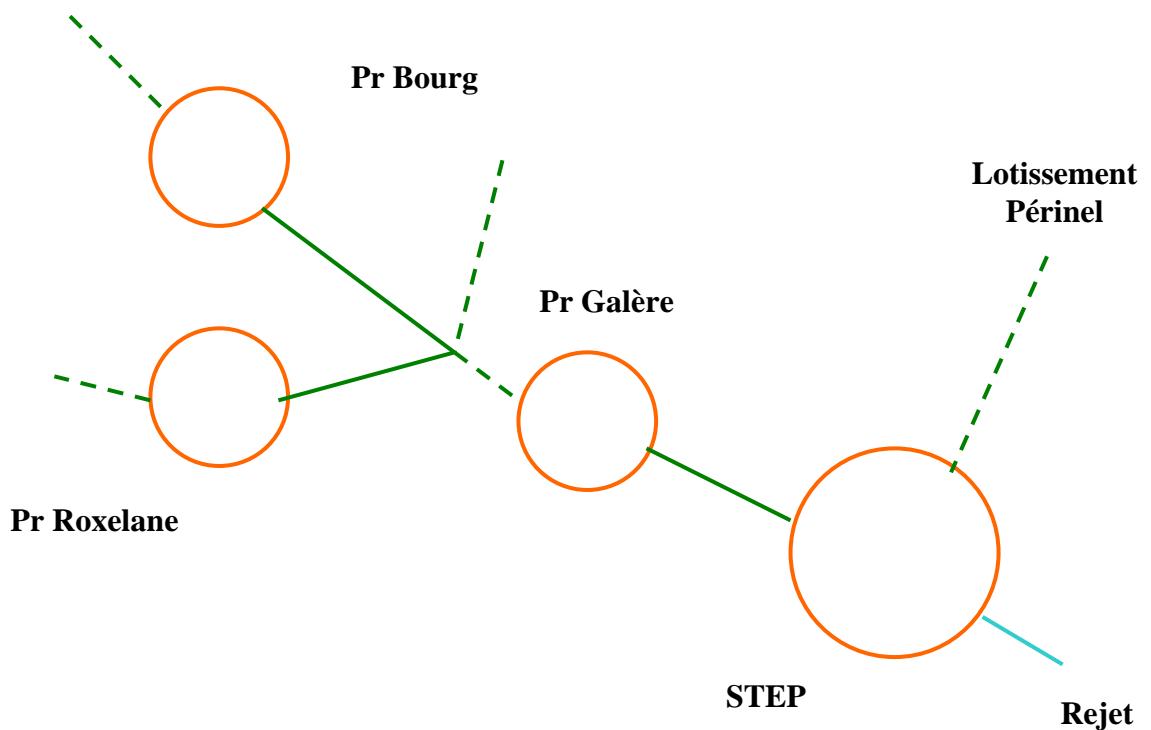
RESEAU DU BOURG



Station de traitement du bourg.

14. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG

14.1. Schéma d'ensemble



14.2. Inventaire des ouvrages

14.2.1. Réseau de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	01 Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	01 Janvier 2007
Poste Bourg Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	138	970			138	970
Total				-		
Poste Roxelane Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	32	450			32	450
Total				-		
Poste Galère Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	82	880			82	880
Total				-		
Perrinel Gravitaire Ø 200						
Total						
TOTAL GENERAL						
TOTAL GRAVITAIRE		15 000*				15 000*
TOTAL REFOULEMENT		2 300				2 300
TOTAL REGARDS	252				252	

* : Le linéaire du réseau gravitaire est estimatif en attente de la reconnaissance de réseau qui sera terminée fin 2007.

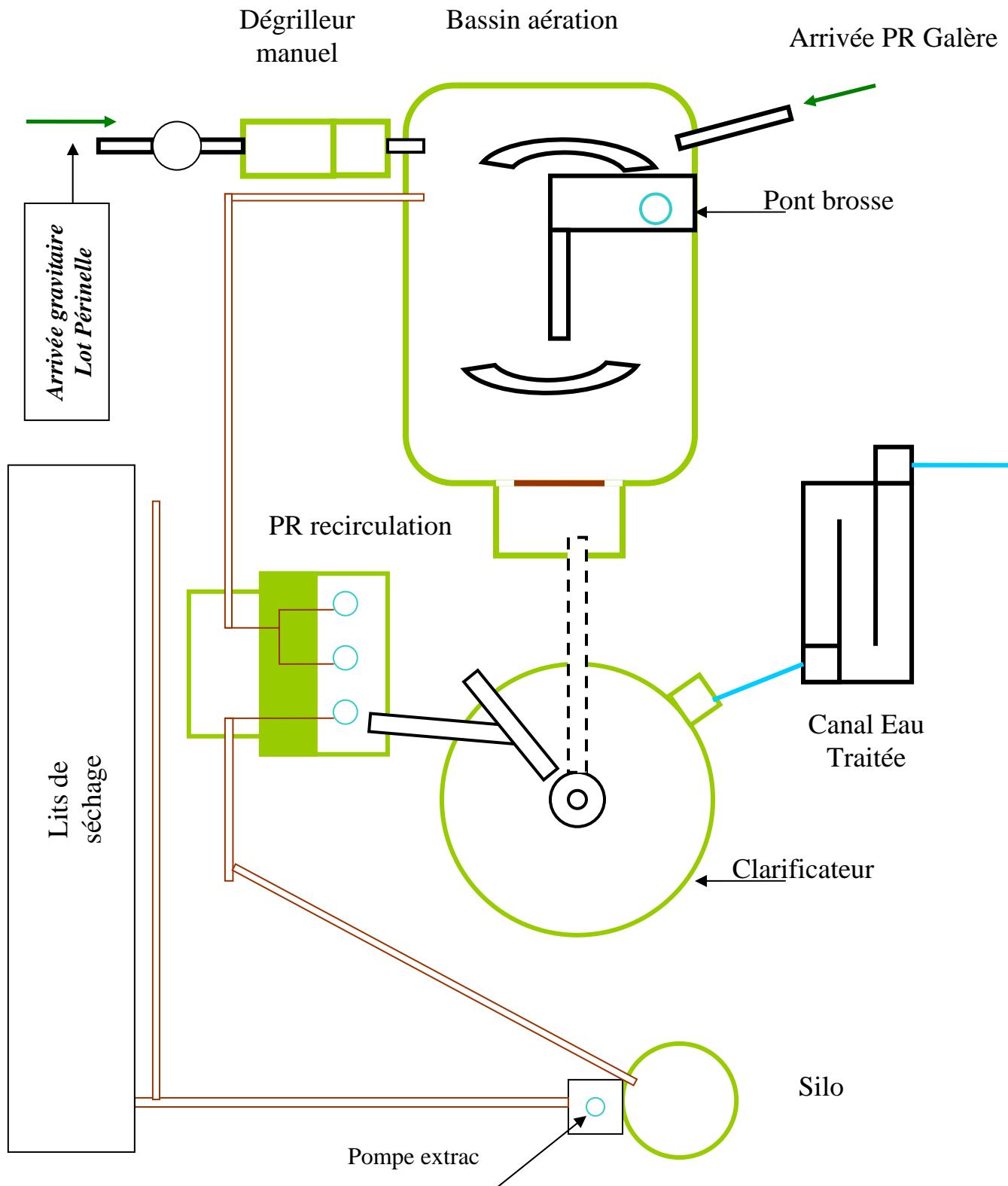
14.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Galère Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K87 FLYGT 3127 HT 256	6,3 7,4	22 30	30 27	2006 2003
Total		13,7			
Poste Roxelane* Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K63 PUMPEX K63	1,7 1,7	16 16	16,5 16,5	2006 2006
TOTAL		3,4			
Poste Bourg Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K87 PUMPEX K87	6,3 6,3	25 25	22 22	2005 2005
Total		12,6			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		27,7			

*Pompes prise en charge par la station TOTAL

14.3. Schéma d'ensemble

14.3.1. Principe de fonctionnement



14.3.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 500 éq.hab..

- **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
		1	-
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompes MENGIN	1	1,5
Divers	Eclairages ...	-	-
Silo	Bassin 31 m3 – Agitateur	1	1,5
	Pompe flygt 3085	1	0,5
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		18,5

- **TRAITEMENT DES BOUES**

Equipements	Type	Nombre	Surface Totale (m ²)	Volume (m ³)
Séchage des boues	Lits de séchage	8	250	150

14.4. Fonctionnement des ouvrages

14.4.1. Réseaux

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

14.4.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Bourg	6 013	16,52	132 286	362	27 379	75
Poste Galère	4 214	11,58	126 420	347	26 906	74
Poste Roxelane	1507	4,14	24 112	66	4 877	13

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *PR galère :*
 - Renouvellement total de la pompe n°2: Coût : 15 k€

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Poste du Bourg



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydro cureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique.
- évacuation de 71 m³ de déchets

Poste de Galère



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique ;
- De nombreuse interventions effectués sur la pompe P2
- Evacuation de 20 m³ de déchets.

Poste de Roxelane



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- contrôle des poires de niveau ;

14.4.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	184 105	516		
Aération	5 590	15,4	-	-		
Recirculation	4 997	13,8	-	-		
Boues évacuées	-	-	853 m ³ **	2,3	-	-
Energie	-		-	-	121 790	335

* Le volume est estimé à partir des volumes pompés par les postes de refoulement et ceux passant par le gravitaire compte tenu de l'absence de comptage sur la station

14.5. Limites des ouvrages et projets de renforcements

14.5.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombre d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non conformes

** soit 8,5 TMS/an

14.5.2. Postes de refoulement

14.5.2.1. Poste du Bourg

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Perry.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute qui permettrait toute intervention (nettoyage, contrôle des pompes) dans des conditions réglementaires.

Il est nécessaire de renouveler les capots en galvanisé qui ne sont pas aisément maniables.

Coût estimé par la SME 3 k€

14.5.2.2. Poste Galère

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.

La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute qui permettrait toute intervention (nettoyage, contrôle des pompes) dans des conditions réglementaires.

Il est nécessaire de renouveler les capots en galvanisé qui ne sont pas aisément maniables.

Coût estimé par la SME 3 k€

14.5.2.3. Poste Roxelane

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif anti-chute qui permettrait toute intervention (nettoyage, contrôle des pompes) dans des conditions réglementaires.

Il est nécessaire de renouveler les capots en galvanisé qui n'est pas étanche.

Coût estimé par la SME : 2 k€

14.5.3. Station de traitement d'eaux usées

La station d'épuration a atteint sa capacité nominale de traitement.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe

Ville du Morne Vert



Station de traitement d'eaux usées La Vigie

15. INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT

15.1. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	01 Janvier 2006	U	Réceptionné en 2006	Nbre de regards	01 Janvier 2007
La Vigie Gravitaire Ø 200	18	200			18	200
Total		200		-		200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	18				18	

15.2. Station de traitement d'eaux usées

- Caractéristiques des ouvrages actuels

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Turbine	1		1,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation	1		1,4
Total				2,9 kW

15.3. Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité*			5 690	15,6	-	-
Aération	7 422	20,4	-	-	-	-
Recirculation	2 814	7,7	28 140	77	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	6 206	17
Extraction boues	-	-	88**	0,24	-	-

* Arrivée gravitaire estimée car pas de comptage sur la station.

** soit 0,9 TMS/an

- OPERATIONS D'ENTRETIEN

- Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
- Interventions sur l'armoire électrique ;
- L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

15.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

La station actuelle est en surcharge et nécessite une réhabilitation.

Le SCCCNO a lancé un appel à candidature début 2007 pour le remplacement de cet ouvrage.

La filière envisagée prévoit un prétraitement, un décanteur digesteur, des disques biologiques et un clarificateur.

Les boues seront traitées sur la station de Bellefontaine-Bourg dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé précédemment.

ANNEXES BELLEFONTAINE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement de la Mairie ;
- Poste de relèvement de Cheval Blanc ;
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg ;
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher ;

Rapports d'autocontrôle de la station du Bourg ;

Rapports d'autocontrôle de la station de Fond Boucher.

ANNEXES CARBET

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Fromager ;
- Poste de relèvement du Marché ;
- Poste de relèvement Dispensaire ;
- Poste de relèvement Coin ;
- Poste de relèvement Fond Capot ;
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg ;

Rapports d'autocontrôle de la station Bourg.

ANNEXES CASE PILOTE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Autre Bord ;
- Poste de relèvement Petit Fourneau ;
- Poste de relèvement Port ;
- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA ;

Rapport d'autocontrôle de la station de MANIBA.

RESEAU DE FOND BOUCHER

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL ;

Rapport d'autocontrôle de la station de BATISOLEIL.

ANNEXES FOND SAINT-DENIS

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS ;
- Rapport d'autocontrôle de la station de FONDS SAINT-DENIS.

ANNEXES PRECHEUR

- Station d'épuration Charmeuse I ;
- Station d'épuration Coquette ;
- Station d'épuration Ecole Maternelle ;
- Station Cité Solidarité.

ANNEXES PRECHEUR (suite)

- Rapport d'autocontrôle de la station Charmeuse ;
- Rapport d'autocontrôle de la station de Cité Coquette ;
- Rapport d'autocontrôle de la station d'Ecole Maternelle.

ANNEXES SAINT PIERRE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Galère ;
- Poste de relèvement Roxellane ;
- Poste de relèvement Bourg ;
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré ;

Rapport d'autocontrôle de la station de Fond Corré.

ANNEXES MORNE VERT

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie ;

Rapport d'autocontrôle de la station de La Vigie.